



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS JUN 2021

PUBLIÉ LE 13 JUILLET 2021



CONSEIL DE
COMMUNAUTE
28 JUIN 2021

Table des matières

CONSEIL DE COMMUNAUTE	4
------------------------------------	----------

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

<u>INTRODUCTION DE LA SEANCE</u>	
1. LECTURE DE L'ETAT DE PRESENCE 2. PROPOSITION DE DESIGNATION DU SECRETAIRE ET APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE (L2121.15 DU CGCT), 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 26/04/2021 4. INFORMATION : * Liste des décisions, conventions, contrats contractés du 20/04/2021 au 18/06/2021 * Compte-rendu analytique des bureaux des 28/04/2021 et 26/05/2021	LE PRESIDENT

ORDRE DU JOUR

N°	<u>PROJETS SOUMIS A DELIBERATION</u>	<u>RAPPORTEUR</u>
1	HORS COM ➤ APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE / HORIZON 2030	JOËL GUIN
2	HORS COM ➤ CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) POUR LE TERRITOIRE DU GRAND AVIGNON	JOËL GUIN
3	HORS COM ➤ CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES MEDITERRANEE 2019-2021 - PROGRAMME OPERATIONNEL 2021	XAVIER BELLEVILLE
4	HORS COM ➤ COMMISSIONS THEMATIQUES ○ MODIFICATION DES DESIGNATIONS DE LA COMMUNE DE ST SATURNIN LES AVIGNON	JOËL GUIN
5	HORS COM ➤ REPRESENTATION DU GRAND AVIGNON AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ○ MODIFICATION DE LA REPRESENTATION AU SEIN DU SCOT DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE	JOËL GUIN

6	<u>HORS COM</u> ➤ REPRESENTATION DU GRAND AVIGNON AU SEIN D'ASSOCIATIONS ○ CLUB DES VILLES & TERRITOIRES CYCLABLES ○ ATMO OCCITANIE	JOËL GUIN
7	<u>HORS COM</u> ➤ BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES AUTORISEES EN 2020 PAR LE BUREAU	JOËL GUIN
8	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2020	XAVIER BELLEVILLE
9	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	XAVIER BELLEVILLE
10	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2020	XAVIER BELLEVILLE
11	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS - COMPTE DE GESTION 2020	XAVIER BELLEVILLE
12	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	XAVIER BELLEVILLE
13	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS - AFFECTATION DES RESULTATS 2020	XAVIER BELLEVILLE
14	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - COMPTE DE GESTION 2020	XAVIER BELLEVILLE
15	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	XAVIER BELLEVILLE
16	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - AFFECTATION DES RESULTATS 2020	XAVIER BELLEVILLE
17	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE OPERA - COMPTE DE GESTION 2020	XAVIER BELLEVILLE
18	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE OPERA - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	XAVIER BELLEVILLE
19	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE OPERA - AFFECTATION DES RESULTATS 2020	XAVIER BELLEVILLE
20	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME - COMPTE DE GESTION 2020	XAVIER BELLEVILLE
21	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	XAVIER BELLEVILLE
22	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME - AFFECTATION DES RESULTATS 2020	XAVIER BELLEVILLE

23	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE EAU MONTFAUCON - COMPTE DE GESTION 2020	XAVIER BELLEVILLE
24	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE EAU MONTFAUCON - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	XAVIER BELLEVILLE
25	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE EAU - COMPTE DE GESTION 2020	XAVIER BELLEVILLE

26	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	XAVIER BELLEVILLE
27	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE EAU - AFFECTATION DES RESULTATS 2020	XAVIER BELLEVILLE
28	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT MONTFAUCON - COMPTE DE GESTION 2020	XAVIER BELLEVILLE
29	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT MONTFAUCON - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	XAVIER BELLEVILLE
30	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2020	XAVIER BELLEVILLE
31	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	XAVIER BELLEVILLE
32	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS 2020	XAVIER BELLEVILLE
33	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) - COMPTE DE GESTION 2020	XAVIER BELLEVILLE
34	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS GEMAPI - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	XAVIER BELLEVILLE
35	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS GEMAPI - AFFECTATION DES RESULTATS 2020	XAVIER BELLEVILLE
36	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ZAC DU PLAN - COMPTE DE GESTION 2020	XAVIER BELLEVILLE
37	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ZAC DU PLAN - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	XAVIER BELLEVILLE
38	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ZAC DU PLAN - AFFECTATION DES RESULTATS 2020	XAVIER BELLEVILLE
39	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ZAC COURTINE IV - COMPTE DE GESTION 2020	XAVIER BELLEVILLE
40	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ZAC COURTINE IV - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	XAVIER BELLEVILLE

41	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ZAC COURTINE IV - AFFECTATION DES RESULTATS 2020	XAVIER BELLEVILLE
42	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ZAC TGV - COMPTE DE GESTION 2020	XAVIER BELLEVILLE
43	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ZAC TGV - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	XAVIER BELLEVILLE
44	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE ZAC TGV - AFFECTATION DES RESULTATS 2020	XAVIER BELLEVILLE
45	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE GESTION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISE CREATIVA - COMPTE DE GESTION 2020	XAVIER BELLEVILLE
46	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE GESTION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISE CREATIVA - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	XAVIER BELLEVILLE
47	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE GESTION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISE CREATIVA - AFFECTATION DES RESULTATS 2020	XAVIER BELLEVILLE
48	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE GESTION DU PARKING DE LA GARE TGV - COMPTE DE GESTION 2020	XAVIER BELLEVILLE
49	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE GESTION DU PARKING DE LA GARE TGV - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	XAVIER BELLEVILLE
50	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE GESTION DU PARKING DE LA GARE TGV - AFFECTATION DES RESULTATS 2020	XAVIER BELLEVILLE
51	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE LES BAUX -- COMPTE DE GESTION 2020	XAVIER BELLEVILLE
52	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE LES BAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	XAVIER BELLEVILLE
53	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE LES BAUX - AFFECTATION DES RESULTATS 2020	XAVIER BELLEVILLE
54	<u>FINANCES</u> ➤ PROGRAMMES ANNUELS D'INVESTISSEMENTS DU GRAND AVIGNON ○ CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT	XAVIER BELLEVILLE
55	<u>FINANCES</u> ➤ DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2021	XAVIER BELLEVILLE
56	<u>FINANCES</u> ➤ BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ○ ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTES	XAVIER BELLEVILLE

57	<u>AMENAGEMENT</u> ➤ ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 17/12/2015 RELATIVE A LA CREATION DE LA SPL « GRAND AVIGNON AMENAGEMENT » ET MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°C20210322/04 DU 22/03/2021	JOËL GUIN
58	<u>AMENAGEMENT</u> AVIGNON ➤ ZAC POLE TECHNOLOGIQUE D'AGROPARC ○ CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT ▪ COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE	JOËL GUIN
59	<u>TRANSPORT URBAIN</u> ➤ APPROBATION DU PROGRAMME GENERAL DE LA PHASE II DES CHRON'HOP	DANIEL BELLEGARDE
60	<u>TRANSPORT URBAIN</u> ➤ APPROBATION DU PROGRAMME GENERAL DE REALISATION DU P+R DES ANGLES ET SA DESSERTE	DANIEL BELLEGARDE
61	<u>DECHETS</u> ➤ MODIFICATION DU CALCUL POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DES BATEAUX FAISANT ESCALE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND AVIGNON DANS LE CADRE DU TOURISME FLUVIAL POUR L'ANNEE 2021	JACQUES DEMANSE
62	<u>DECHETS</u> ➤ SIGNATURE D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS ' PREVENTION, TRI DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE ' ENTRE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET LE GRAND AVIGNON	JACQUES DEMANSE
63	<u>TOURISME</u> ➤ AJOUT D'UN PRODUIT A LA GRILLE DES TARIFS ' VISITES GUIDEES ET ANIMATIONS POUR GROUPES ET INDIVIDUELS / BOUTIQUE ' - ANNEE 2021 ○ AVENANT N°1	PHILIPPE INDERBITZIN
64	<u>CULTURE</u> ➤ CONCOURS OPERA JEUNES ESPOIRS RAYMOND DUFFAUT 2021	CLAUDE MOREL
65	<u>CULTURE</u> ➤ OPERA GRAND AVIGNON ○ TARIFICATION DE LA SAISON 2021-2022	CLAUDE MOREL
66	<u>CULTURE</u> ➤ CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL ○ TARIFICATION 2021/2022	GUY DAVID

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 17 heures les membres du conseil de communauté de la communauté d'agglomération du Grand Avignon se sont réunis dans la salle polyvalente « La Pastourelle » à Saint Saturnin les Avignon sur convocation qui leur a été adressée le 22/06/2021 par Monsieur Joël GUIN, Président conformément à l'article L.2121-12 du CGCT applicable en la matière.

M. Patrick SANDEVOIR a été désigné en qualité de secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 73

Etat de présence en début de séance :

Nombre de conseillers présents : 48

Nombre de conseillers représentés : 22

Nombre de conseillers absents : 03

AVIGNON	CAUMONT SUR DURANCE	SAZE
MME Martine BAREL	M. Claude MOREL	M. Yvan BOURELLY
M. Michel BISSIERE	MME Dominique LIBES	ST SATURNIN LES AVIGNON
M. Abdelkader BEL HADJ	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	M. Serge MALEN
M. Jean-Pierre CERVANTES	M. Guy MOUREAU	VEDENE
MME Martine CLAVEL	MME Josette PULITI	M. Joël GUIN
MME Frédérique CORCORAL	JONQUERETTES	M. Fernand DALL'ORSO
M. Julien DE BENITO	M. Daniel BELLEGARDE	VELLON
M. Eric DESHAYES	LE PONTET	M. Philippe ARMENGOL
MME Anne GAGNIARD	M. Joris HEBRARD	MME Sophie MARQUEZ
Mme Catherine GAY	M. Jean-Louis COSTA	VILLENEUVE LEZ AVIGNON
M. Paul-Roger GONTARD	M. Patrick SUISSE	M. Xavier BELLEVILLE
MME Laurence LEFEVRE	LES ANGES	M. François ZANIRATO
M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS	M. Jean-Louis BANINO	ROCHEFORT DU GARD
M. Claude NAHOUM	MME Martine FAUCON	M. Julien PAUDOIE
MME Ghislaine PERSIA	M. Paul MELY	M. Patrick SANDEVOIR
M. Joël PEYRE	MORIERES	ROQUEMAURE
MME Isabelle PORTEFAIX	M. Grégoire SOUQUE	MME Manon GRAVELEINE
M. Paul RUAT	MME Jeanine FAVRE SECOND	M. Philippe INDERBITZIN
M. Marc SIMELIERE	MME Annick DUBOIS	PUJAUT
MME Joanne TEXTORIS	SAUVETERRE	MME Sandrine SOULIER
		M. Guy DAVID

ETAIENT REPRESENTES :		ETAIENT ABSENTES	MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE
M. Jacques DEMANSE MME Cécile HELLE M. David FOURNIER M. Sébastiano GIORGIS MME Zinèbe HADDAOUI MME Anne-Catherine LEPAGE MME Hamida MAZARI ALLEL M. Stéphane PRZYBYSZEWski M. Loïc QUENNESSON M. Mouloud REZOUALI MME Anne-Sophie RIGAUT MME Annie ROSENBLATT M. Claude TUMMINO M. Denis DUCHENE M. Jeab-Firnin BARDISA MME Michèle BOMPUIS MME Danielle MERIALDO MME Claudine LACOUR MME Sandra BOUIX MME Laurence RIEU MME Pascale BORIES MME Nicole BLAYRAC	A donné pouvoir à M. Guy DAVID A donné pouvoir à M. Joël PEYRE A donné pouvoir à M. Claude NAHOUM A donné pouvoir à M. Marc SIMELIERE A donné pouvoir à MME Martine CLAVEL A donné pouvoir à M. Eric DESHAYES A donné pouvoir à M. Abdelkader BEL HADJ A donné pouvoir à M. Jeanine FAVRE-SECOND A donné pouvoir à M. Paul-Roger GONTARD A donné pouvoir à M. Jean-Pierre CERVANTES A donné pouvoir à M. Grégoire SOUQUE A donné pouvoir à M. Jean-Pierre CERVANTES A donné pouvoir à M. Julien DE BENITO A donné pouvoir à M. Michel BISSIERE A donné pouvoir à MME Annick DUBOIS A donné pouvoir à M. Jean-Louis COSTA A donné pouvoir à M. Patrick SUISSE A donné pouvoir à M. Patrick SANDEVOIR A donné pouvoir à M. Serge MALEN A donné pouvoir à M. Fernand DALL'ORSO A donné pouvoir à M. Xavier BELLEVILLE A donné pouvoir à M. François ZANIRATO	MME Isabelle LABROT MME Laure MINSEN MME Martine DURIEU	➔ DEPART M. Julien PAUDOIE quitte l'Assemblée après le vote de la délibération n°56 et donne pouvoir à M. Joël GUIN

DELIBERATION N°C20210628/ 001

RAPPORTEUR : Joël GUIN - Président -

HORS COM :

- **APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE / HORIZON 2030**

Mes Cher(e)s Collègues,

Au début de l'année 2021, a été lancée la démarche d'élaboration du Projet de territoire du Grand Avignon. Pour préparer l'avenir et répondre aux défis écologiques, économiques et sociaux, tout autant que pour harmoniser les aspirations respectives des communes du Grand Avignon, il s'agissait de construire un dessein, une vision, capables de donner sens à l'action collective des élus de l'Agglomération.

Cinq rendez-vous, alternant réunions plénières et travail en ateliers, ont été organisés avec les membres du conseil communautaire.

Au cours de la première réunion plénière, ont été présentés les enjeux du mandat dans les différentes compétences de l'Agglomération et les projets en cours. Ensuite, les élus se sont réunis par petits groupes dans une série d'ateliers, autour de sept thématiques transversales (transition écologique et énergétique ; mobilité durable ; attractivité économique ; aménagements ; services à la population ; culture et qualité de vie), qui, après un travail en entonnoir, ont été fondues en trois thématiques correspondant globalement aux trois grands axes du projets de territoire. Chaque séance d'ateliers a donné lieu à un compte rendu.

La compilation de toutes les contributions, de tous les débats a donné lieu à la rédaction d'un avant-projet de territoire, qui a fait l'objet d'une présentation et de nouveaux échanges en groupes lors d'un séminaire conclusif le 29 mai dernier.

Ce texte a par ailleurs été mis en consultation sur le site internet du Grand Avignon afin que les habitants puissent aussi donner leur avis.

Le projet de territoire présenté aujourd'hui intègre les remarques et commentaires formulés le 29 mai et les retours des habitantes et habitants, destinés à renforcer, améliorer et/ou ajouter des éléments au texte.

Le projet de territoire a pour but de développer une vision politique partagée de l'Agglomération pour les 10 prochaines années, les valeurs sur lesquelles les élus du Grand Avignon entendent bâtir leur action, les grandes orientations qu'ils souhaitent suivre, les priorités et les actions qui en découlent.

C'est une vision globale et cohérente de l'avenir du Grand Avignon, qui dépasse les différents programmes techniques (PDU, PCAET, PLH...) et les englobe en quelque sorte, sans les remplacer, en prenant de la hauteur.

Le document se compose de 3 grands axes, déclinés en priorités et actions :

- Axe 1 : Réussir la transition du territoire
- Axe 2 : Renforcer les équilibres territoriaux
- Axe 3 : Développer l'attractivité du territoire

La transition écologique et énergétique, la transition économique, constituent la colonne vertébrale de ce projet de territoire, qui vise à construire une agglomération à taille humaine, conciliant excellence environnementale et économique, au bénéfice de la qualité de vie des habitants.

Une quatrième partie concerne la mise en œuvre du projet de territoire et détaille ainsi la méthode pour densifier les relations entre le Grand Avignon et les habitants, citoyens et usagers des services proposés par l'Agglomération.

Il vous est proposé d'adopter le document joint en annexe, résultat de tous ces échanges et séances de travail, comme projet de territoire du Grand Avignon à l'horizon 2030, et de le mettre en œuvre désormais dans toutes les décisions et actions du conseil communautaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ ADOPTE le projet de territoire du Grand Avignon à l'horizon 2030 tel que présenté dans le document joint en annexe.

→ DECIDE de mettre désormais en œuvre ce projet dans toutes les décisions et actions du conseil communautaire.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 42

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), MARTINE BAREL (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), MARTINE CLAVEL (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1), ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI (1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1), HAMIDA MAZARI ALLEL (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1), PAUL RUAT (1), MARC SIMELIERE (1), JOANNE TEXTORIS (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/002

RAPPORTEUR : Joël GUIN - Président -

HORS COM :

- **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) POUR LE TERRITOIRE DU GRAND AVIGNON**

Mes Cher(e)s Collègues,

L'État français propose à la Communauté d'agglomération du Grand Avignon d'engager une contractualisation, pour décliner le projet de relance et de transition écologique du Grand Avignon, à court, moyen et long terme, dans le cadre de son projet de territoire.

Cette contractualisation prend la forme d'un Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) conclu à l'échelle du territoire du Grand Avignon pour l'ensemble de la période 2021-2026.

Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire de l'Agglomération, à travers un projet résilient et durable.

Le CRTE du Grand Avignon est établi sur la base du Projet de territoire de l'Agglomération, collaboratif et partagé, qui place la question de la transition écologique comme fil directeur de ses politiques territoriales. Il est organisé autour des trois orientations stratégiques suivantes :

- Orientation 1 « Réussir la transition du territoire » déclinée en quatre objectifs « Accélérer la transition écologique et énergétique », « Améliorer la gestion des déchets », « Accroître les mobilités durables » et « Protéger les ressources du territoire ».
- Orientation 2 « Renforcer les équilibres territoriaux » déclinée en trois objectifs « Désenclaver les quartiers », « Renforcer les centres bourgs » et « Faciliter l'accès à la culture et au sport ».
- Orientation 3 « Développer l'attractivité du territoire » déclinée en deux objectifs « Faciliter la relance économique » et « Développer une stratégie foncière dynamique ».

Le CRTE est évolutif et pluriannuel, d'une durée de six ans. Il décline annuellement les orientations et objectifs stratégiques ci-avant dans un plan d'actions qui fait l'objet d'une convention financière déterminant les engagements financiers de l'Etat pour chaque année budgétaire en cours.

En signant ce CRTE et les conventions financières annuelles correspondantes, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire, notamment auprès de ses Communes membres.

Le CRTE prévoit les modalités de la mise en place d'une gouvernance conjointe entre l'État et le Grand Avignon pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Contrat.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **APPROUVE** les termes du « Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) pour le territoire du Grand Avignon » proposé par l'État pour la période 2021-2026, dont le modèle est annexé à la présente délibération ;

→ **APPROUVE** les termes de la « Convention financière annuelle relative au CRTE du Grand Avignon » proposée par l'État pour l'année 2021, dont le modèle est annexé à la présente délibération ;

→ **APPROUVE** le plan d'actions du Grand Avignon et de ses communes membres joint en annexe

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à cosigner avec l'État, le CRTE du Grand Avignon d'une part et sa convention financière relative à l'année 2021 d'autre part.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/003

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

HORS COM :

- **CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES MEDITERRANEE 2019-2021 - PROGRAMME OPERATIONNEL 2021**

Mes Cher(e)s Collègues,

Vu la délibération n° C20191217/001 du Conseil de communauté réuni le 17 décembre 2019

Vu la délibération n° C20201214/008 du Conseil de communauté réuni le 14 décembre 2020

La Communauté d'agglomération du Grand Avignon a conclu avec la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée et le Département du Gard le « Contrat territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée » pour la période 2019-2021.

La Région Occitanie a inscrit dans ce Contrat territorial sa politique volontariste en faveur du développement et de l'attractivité des « Bourgs Centres », pour les sept Communes de Les Angles, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Sauveterre, Saze et Villeneuve-Lez-Avignon.

Pour chacune des deux années 2020 et 2021, la mise en œuvre de la stratégie du Contrat territorial doit faire l'objet de Programmes opérationnels, afin d'identifier les projets présentés par le Grand Avignon et les sept Communes sus-énumérées aux deux partenaires cofinanceurs (Région Occitanie et Département du Gard).

Le Conseil de communauté du Grand Avignon qui s'est réuni le 14 décembre 2020 a approuvé le « Programme opérationnel 2020 » du Contrat territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée.

Un travail d'élaboration entre les dix institutions susmentionnées, a abouti à la proposition d'un Programme opérationnel relatif à l'année 2021, adopté par le Comité de pilotage qui s'est réuni le 4 mai 2021, et soumis au vote du Conseil communautaire

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE le « Programme opérationnel 2021 » du Contrat territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée annexé à la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND

AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/004

RAPPORTEUR : Joël GUIN - Président -

HORS COM :

- **COMMISSIONS THEMATIQUES**
 - **MODIFICATION DES DESIGNATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT SATURNIN LES AVIGNON**

Mes Cher(e)s Collègues,

Vu les articles L.2121-22 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération n° C20201214/002 du conseil en date du 14/12/2020 vous avez approuvé :

- La création et la composition des 6 commissions thématiques du Grand Avignon, pour rappel, celles-ci sont les suivantes :
 - Aménagement - Mobilités – Grands Projets
 - Finances - Mutualisation
 - Développement Durable – Environnement Déchet – Travaux
 - Habitat - Politique de la Ville
 - Culture
 - Développement Economique - Emploi Insertion
- La désignation des membres de chaque commission.

Il convient, aujourd'hui de modifier la désignation au sein de la commission « Développement Durable – Environnement Déchet – Travaux » suite à la démission de Monsieur Florian BOUISSET de son mandat de conseiller municipal de la commune de Saint Saturnin les Avignon.

Mme Sandra BOUIX est donc proposée pour son remplacement au sein de cette commission.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE la désignation de Madame Sandra BOUIX, conseillère municipale de la commune Saint Saturnin, en qualité de membre de la commission « Développement Durable – Environnement Déchets - Travaux ».

Le tableau récapitulatif des membres de ces 6 commissions thématiques est joint à la présente.

VOTE DU CONSEIL :

**POUR : 70
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON**

***Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.
Acte :
- parvenu en préfecture le :06/07/2021
- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/005

RAPPORTEUR : Joël GUIN - Président -

HORS COM :

- **REPRESENTATION DU GRAND AVIGNON AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX -
MODIFICATION DE LA REPRESENTATION AU SEIN DU SCOT DE LA COMMUNE DE
ROQUEMAURE**

Mes Cher(e)s Collègues,

Par délibérations n°C20200729/007 du 29/07/2020, n°C20201005 du 05/10/2020, n°C20201214/003 du 14/12/2020, n° C220210224/002 du 22/02/2021 et n°C20210322/002 du 22/03/2021 vous avez procédé à la désignation de représentants au sein de divers syndicats intercommunaux.

Il convient aujourd'hui de :

- ✓ Désigner un représentant du Grand Avignon en remplacement de M. Manon GRAVELEINE conseillère municipale de la commune de Roquemaure, pour siéger en qualité de suppléant au sein du Syndicat Mixte pour le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon (SMBVA)

Est proposé : M. Michel BERARDO, 1^{er} adjoint de la commune de Roquemaure.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ DECIDE à l'unanimité de lever le scrutin secret pour la désignation de ses représentants,

→ APPROUVE la désignation de Monsieur Michel BERARDO, 1^{er} adjoint de la commune de Roquemaure, en qualité de membre suppléant pour représenter le Grand Avignon au sein du SMBVA.

La représentation globale du Grand Avignon au sein SMBVA sera donc la suivante :

SYNDICATS MIXTES	22 MEMBRES TITULAIRES	22 MEMBRES SUPPLEANTS
SMBVA SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON	Caumont : • Claude MOREL Entraigues : • Aurore CHANTY Jonquerettes : • Daniel BELLEGARDE Roquemaure : • Luc ROUSSELOT Villeneuve lez Avignon :	Caumont : • Dominique LIBES Entraigues : • Guy MOUREAU Jonquerettes : • Dominique ANCEY Roquemaure : • Michel BERARDO Villeneuve lez Avignon :

	• Pascale BORIES • Nathalie LE GOFF Pujaut : • Pierre JOUVENAL Sauveterre : • Jacques DEMANSE Vedène : • Joël GUIN • Michel DOUCENDE Rochefort du Gard : • Patrick SANDEVOIR Saint Saturnin : • Serge MALEN Morières : • Annick DUBOIS • Franck JOUSSELIN Velleron : • Hervé BERENGUER Le Pontet : • Steve SOLER • Patrick SUISE Saze : • Yvan BOURELLY Les Angles : • Jeanine DRAY Avignon : • Cecile HELLE • Paul Roger GONTARD • Joël PEYRE	• Arnaud RENEVEY • Virginie DUMAS FILLIERE Pujaut : • Catherine GLEIZE Sauveterre : • Carole DELAFONTAINE Vedène : • Rolland LAMOUREUX • Jean-Marc BORIE Rochefort du Gard : • Alain BERTRAND Saint Saturnin : • Lionel FISCHER Morières : • Jeanine FAVRE-SECOND • Grégoire SOUQUE Velleron : • Philippe ARMENGOL Le Pontet : • Michèle BOMPUIS • Danielle MERIALDO Saze : • Philippe MASSIAS Les Angles : • Patrice AUBARD Avignon : • Claude NAHOUM • Fabrice MARTINEZ-TOCABENS • Julien De BENITO
--	---	--

<u>VOTE DU CONSEIL :</u>	POUR : 69 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 <i>JORIS HEBRARD</i> LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------------------------	---

SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND
AVIGNON
Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.
Acte :
- parvenu en préfecture le :06/07/2021
- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/006

RAPPORTEUR : Joël GUIN - Président -

HORS COM :

- **REPRESENTATION DU GRAND AVIGNON AU SEIN D'ASSOCIATIONS**
 - **CLUB DES VILLES & TERRITOIRES CYCLABLES**
 - **ATMO OCCITANIE**

Mes Cher(e)s Collègues,

Par délibérations n°C20201005/004 du 05/10/2020, n°C20201214/005 du 14/12/2020, n°C20210322 du 22/03/2021 et n° C20210426/001 du 26/04/2021 vous avez procédé à la désignation de représentants du Grand Avignon pour siéger au sein des instances dirigeantes de certaines associations.

Il convient aujourd'hui de procéder à la désignation d'un représentant du Grand Avignon pour siéger :

- Au sein du Club des Villes et Territoires Cyclables

Est proposé : Monsieur Daniel BELLEGARDE

- Au sein de ATMO Occitanie

Est proposé : Monsieur Philippe ARMENGOL

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ DECIDE à l'unanimité de lever le scrutin secret pour la désignation de ses représentants,

→ APPROUVE la désignation d'un représentant du Grand Avignon pour siéger :

- **Au sein du Club des Villes et Territoires Cyclables : Monsieur Daniel BELLEGARDE**
- **Au sein de ATMO Occitanie : Monsieur Philippe ARMENGOL**

La représentation du Grand Avignon sera donc la suivante :

INTITULE	OBJET	REPRESENTATION
CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES	Créé en 1989, le Club des villes et territoires cyclables (CVTC) fédère aujourd'hui <u>212 collectivités adhérentes</u> représentant plus de 2000 territoires. Présent dans douze régions métropolitaines et à la Réunion, il rassemble des collectivités de toutes tailles (villes, établissements publics de coopération intercommunale - EPIC, départements, régions, syndicats mixtes, Autorités organisatrices de la mobilité). La diversité des territoires représentés constitue la richesse du réseau et nourrit les propositions portées auprès des pouvoirs publics.	1 Daniel BELLEGARDE
ATMO OCCITANIE	ATMO Occitanie est l'Observatoire agréé pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. ATMO Occitanie fait partie de la fédération ATMO France.	1 dans le collège territorial Philippe ARMENGOL

<u>VOTE DU CONSEIL :</u>	POUR : 70 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------------------------	--	--

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON**
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET*

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.
Acte :
- parvenu en préfecture le :06/07/2021
- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/007

RAPPORTEUR : Joël GUIN - Président -

HORS COM :

- **BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES AUTORISEES EN 2020 PAR LE BUREAU**

Mes Cher(e)s Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-37

Le Conseil est appelé à examiner le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles autorisées par le Bureau de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon au cours de l'année 2020.

Ce bilan doit figurer dans les documents annexés au Compte Administratif 2020.

Il est précisé que le relevé ci-dessous fait apparaître aussi bien les mutations autorisées par le Bureau que les transferts effectifs de la propriété des immeubles.

ACQUISITIONS GRAND AVIGNON							
Commune	Lieu-dit	Parcelles	Contenanc e	Prix HT	Vendeur	Destination	Délibération du Bureau
AVIGNON	Avenue de la croix rouge et avenue du roi soleil	ER 79, ER 323, et ER 325	119 m2	19 451,66 euros	Société ORANGE	Tramway	22/01/2020 n°17
ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	ZAC du plan	BC 44	2 634m2	31 527 euros	Monsieur et Madame GUIRAO	Aménagement ZAE	26/02/2020 n°10
ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	ZAC du Plan	BC 20	7035m2	70 350 euros	Indivision MARINELLI	Aménagement ZAE	26/02/2020 n°11+décision D113/2020
PUJAUT	Barrage du planas	ZD,32 ZD 33, ZD 91 ZD 93, ZD 95 ; ZD 97 et ZD 99	100 367m2	131 824,90 euros	EPF OCCITANIE	Sécurisation du barrage du planas	30/09/2020 n°1
ROCHEFORT DU GARD	L'étang	ZC 20	100m2	100 euros	CAF du Vaucluse	Implantation ouvrage assainissement	30/09/2020 n°22
AVIGNON	Agroparc	BO 427	16 000 m2	1 200 000 euros	CITADIS	Déchetterie et recyclerie (avenant n°2)	30/09/2020 n°21
AVIGNON	Allée de la chartreuse	BR 88	11 529m2	115 290 euros	Région PACA	Parking relais	28/10/2020 n°11

Soit une somme totale HT de : 1 568 543, 56 euros.

CESSIONS PAR CITADIS POUR LE COMPTE DU GRAND AVIGNON							
Commune	Lieu-dit	Parcelles	Contenance	Prix HT	Acquéreur	Destination	Délibération du Bureau
AVIGNON	AGROPARC	BO 19, 20, 205, 2078 et 302	1 500 m2 de surface de plancher	315 000 euros	DCO GROUPE	Aménagement ZAC (programme de locaux professionnels)	26/02/2020 n°9
AVIGNON	AGROPARC	BM 213	4 930 m2 de surface de plancher	1 200 000 euros	Croix rouge française	Aménagement ZAC (construction d'un EHPAD)	30/09/2020 n°7

Soit une somme totale HT de : 1 515 000 euros

CESSIONS GRAND AVIGNON							
Commune	Lieu-dit	Parcelles	Contenance	Prix HT	Acquéreur	Destination	Délibération du Bureau
AVIGNON	Avenue de la croix rouge et avenue du roi soleil	ER 324, EW 329 et EW 375	281 m2	Echange avec les parcelles ER 79, ER 323 et ER 325	Société ORANGE	Tramway	22/01/2020 n°17
ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	ZAC DU PLAN	BC 18,19,21,22,23,24 25,26,27,28, 29,30, 3132, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 46, 47, 48, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 79, 122 124, 125, 128, 130, 131, 133, 135, 136, 138, 139, 140, 0199	175 498 m2	1 439 083,60 euros	GSE	Réalisation de la première phase du parc industriel du Plan (avenant n°1)	26/02/2020 n°12

Soit une somme totale HT de : 1 439 083,60 euros

SERVITUDES DE PASSAGE CONSENTIES					
Commune	Lieu-dit	Fonds servants	Indemnité HT	Destination	Délibération du Bureau
AVIGNON	Agroparc Montfavet	BO 227	20 €	Réseau ENEDIS (extension du réseau)	22/01/2020 n°1

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

**Le Conseil de communauté,
Après avoir entendu le rapporteur,**

→ PREND ACTE du présent rapport

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.
Acte :
- parvenu en préfecture le :06/07/2021
- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/008

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2020.

Ce document retrace comme le compte administratif de l'ordonnateur les résultats du budget principal.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal des Finances du Grand Avignon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et au titre de la journée complémentaire,

→ **ADMET** les opérations de la gestion 2020 pour les sommes fixées par ledit compte,

→ **DECLARE** que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil de Communauté du Grand Avignon.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

JEAN-PIERRE CERVANTES (1), GHISLAINE PERSIA (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/009

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif, présenté sous la même forme que le budget, a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté est amené à délibérer sur ce document avant le 30 juin de l'année suivante.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2020 se présente comme décrite ci-après, et présente un résultat global de clôture de **32 473 791,72 €**.

Résultats de la section de fonctionnement

Total recettes de l'exercice	139 468 037,88 €
Total dépenses de l'exercice	121 447 150,34 €

Résultat d'exercice de fonctionnement	18 020 887,54 €
Résultat reporté de fonctionnement	26 423 358,39 €

Résultat cumulé de fonctionnement	44 444 245,93 €
-----------------------------------	-----------------

Résultats de la section d'investissement

Total recettes de l'exercice	28 079 075,47 €
Total dépenses de l'exercice	27 424 428,66 €

Résultat d'exercice d'investissement	654 646,81 €
Résultat reporté d'investissement	➤ 8 002 367,81 €

Résultat cumulé d'investissement	➤ 7 347 721,00 €
----------------------------------	------------------

Résultat cumulé de clôture	37 096 524,93 €
----------------------------	-----------------

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	5 081 666,61 €
Recettes	458 933,40 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement	➤ 4 622 733,21 €
---	------------------

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **ADOPTÉ** le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2020 tel qu'il est arrêté après intégration de tous les mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice.

→ **DECLARE** que les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes.

M. Joël GUIN, Président n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1), ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI (1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1), HAMIDA MAZARI ALLEL (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOULI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :07/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/010

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif 2020 du budget principal vient d'être adopté.

Selon les dispositions de l'instruction comptable M14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des résultats de chaque section.

-Excédent de fonctionnement :	44 444 245,93 €
-Déficit d'investissement :	- 7 347 721,00 €
-Excédent brut à la clôture :	37 096 524,93 €
-Restes à réaliser d'investissement dépenses 2020 sur 2021 :	5 081 666,61 €
-Restes à réaliser d'investissement recettes 2020 sur 2021 :	458 933,40 €
-Résultat net à la clôture :	32 473 791,72 €

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE les résultats de l'exercice 2020 du budget principal tels que présentés ci-dessus.

→ AFFECTE l'excédent de fonctionnement pour un montant de 11 970 454,21 € en excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068 de la section d'investissement de l'exercice 2021.

→ REPORTE l'excédent d'exploitation pour un montant de 32 473 791,72 € sur la ligne budgétaire 002, résultat d'exploitation reporté, de l'exercice 2021.

→ REPORTE le déficit d'investissement qui s'élève à 7 347 721,00 € sur la ligne budgétaire 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, de l'exercice 2021.

Ces opérations seront décrites dans le budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2021.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 42

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

*JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1),
FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1),
ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI
(1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1),
HAMIDA MAZARI ALLEL (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1),
MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), JOANNE TEXTORIS (1), CLAUDE TUMMINO (1)*

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/011

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS - COMPTE DE GESTION 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2020.

Ce document retrace comme le compte administratif de l'ordonnateur les résultats du budget annexe des Transports Urbains.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe des Transports Urbains qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal des Finances du Grand Avignon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et au titre de la journée complémentaire,

→ **ADMET** les opérations de la gestion 2020 pour les sommes fixées par ledit compte,

→ **DECLARE** que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil de Communauté du Grand Avignon.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

JEAN-PIERRE CERVANTES (1), GHISLAINE PERSIA (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/012

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

✓ BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif, présenté sous la même forme que le budget, a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté est amené à délibérer sur ce document avant le 30 juin de l'année suivante.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2020 se présente comme décrite ci-après, et présente un résultat global de clôture de – **19 792 310,15 €**.

Résultats de la section de fonctionnement

Total recettes de l'exercice	39 164 512,96 €
Total dépenses de l'exercice	37 895 885,80 €
Résultat d'exercice de fonctionnement	1 268 627,16 €
Résultat reporté de fonctionnement	0,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement	1 268 627,16 €

Résultats de la section d'investissement

Total recettes de l'exercice	53 358 373,92 €
Total dépenses de l'exercice	35 187 757,07 €
Résultat d'exercice d'investissement	18 170 616,85 €
Résultat reporté d'investissement	- 30 289 379,24 €
Résultat cumulé d'investissement	- 12 118 762,39 €

Résultat cumulé de clôture - 10 850 135,23 €

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	13 110 049,19 €
Recettes	4 167 874,27 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement	➤ 8 942 174,92 €
---	------------------

Résultat global de clôture	- 19 792 310,15 €
----------------------------	-------------------

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ ADOPTE le Compte Administratif du budget annexe des Transports Urbains pour l'exercice 2020 tel qu'il est arrêté après intégration de tous les mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice,

→ DECLARE que les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes.

M. Joël GUIN n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1), ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI (1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1), HAMIDA MAZARI ALLEL (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :07/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/013

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

✓ **BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS - AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif 2020 du budget annexe des transports urbains vient d'être adopté.

Selon les dispositions de l'instruction comptable M43, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des résultats de chaque section.

-Excédent de fonctionnement :	1 268 627,16 €
-Déficit d'investissement :	- 12 118 762,39 €
-Excédent brut à la clôture :	- 10 850 135,23 €
-Restes à réaliser d'investissement dépenses 2020 sur 2021 :	13 110 049,19 €
-Restes à réaliser d'investissement recettes 2020 sur 2021 :	4 167 874,27 €
-Résultat net à la clôture :	- 19 792 310,15 €

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe des transports urbains tels que présentés ci-dessus.

→ AFFECTE l'excédent de fonctionnement pour un montant de 1 268 627,16 € en excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068 de la section d'investissement de l'exercice 2021.

→ REPORTE le déficit d'investissement qui s'élève à 12 118 762,39 € sur la ligne budgétaire 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, de l'exercice 2021.

Ces opérations seront décrites dans le budget supplémentaire du budget annexe des transports urbains de l'exercice 2021.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 42

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

*JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1),
FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1),
ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI
(1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1),
HAMIDA MAZARI ALLEL (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1),
MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), JOANNE TEXTORIS (1), CLAUDE TUMMINO (1)*

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/014

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- ✓ **BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - COMPTE DE GESTION 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2020.

Ce document retrace comme le compte administratif de l'ordonnateur les résultats du budget annexe des ordures ménagères.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de la collecte qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal des Finances du Grand Avignon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et au titre de la journée complémentaire,

→ ADMET les opérations de la gestion 2020 pour les sommes fixées par ledit compte,

→ DECLARE que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil de Communauté du Grand Avignon.

VOTE DU CONSEIL :
POUR : 66
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4

JEAN-PIERRE CERVANTES (1), GHISLAINE PERSIA (1), MOULOUD REZOULI (1), ANNIE ROSENBLATT (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/015

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

✓ BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif, présenté sous la même forme que le budget, a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté est amené à délibérer sur ce document avant le 30 juin de l'année suivante.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2020 se présente comme décrite ci-après, et présente un résultat global de clôture de **4 202 303,57 €**.

Résultats de la section de fonctionnement

Total recettes de l'exercice	30 849 033,01 €
Total dépenses de l'exercice	31 557 100,10 €

Résultat d'exercice de fonctionnement	➤ 708 067,09 €
Résultat reporté de fonctionnement	2 634 614,37 €
Résultat cumulé de fonctionnement	1 926 547,28 €

Résultats de la section d'investissement

Total recettes de l'exercice	5 697 515,90 €
Total dépenses de l'exercice	1 605 163,68 €

Résultat d'exercice d'investissement	4 092 352,22 €
Résultat reporté d'investissement	- 1 744 426,17 €
Résultat cumulé d'investissement	2 347 926,05 €

Résultat cumulé de clôture	4 274 473,33 €
----------------------------	----------------

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	174 169,76 €
Recettes	102 000,00 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement	➤ 72 169,76 €
---	---------------

Résultat global de clôture	4 202 303,57 €
----------------------------	----------------

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,
Après avoir entendu le rapporteur,

→ ADOPTE le Compte Administratif du budget annexe des Ordures Ménagères pour l'exercice 2020 tel qu'il est arrêté après intégration de tous les mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice,

→ DECLARE que les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes.

M. Joël GUIN n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1),
FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1),
ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI
(1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1),
HAMIDA MAZARI ALLEL (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1),
LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :07/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/016

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

➤ BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif 2020 du budget annexe des ordures ménagères vient d'être adopté.

Selon les dispositions de l'instruction comptable M14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des résultats de chaque section.

Au cours de sa séance du 22 mars 2021 le Conseil de Communauté a approuvé la reprise par anticipation des résultats 2020 dans le cadre du budget primitif 2021.

Il convient de confirmer l'affectation des résultats définie lors de cette reprise.

-Excédent de fonctionnement :	1 926 547,28 €
-Déficit d'investissement :	2 347 926,05 €
-Excédent brut à la clôture :	4 274 473,33 €
-Restes à réaliser d'investissement dépenses 2020 sur 2021 :	174 169,76 €
-Restes à réaliser d'investissement recettes 2020 sur 2021 :	102 000,00 €
-Résultat net à la clôture :	4 202 303,57 €

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe des ordures ménagères tels que présentés ci-dessus.

→ CONFIRME l'affectation des résultats 2020 prévue par la délibération n°C20210322/006 en date du 22 mars 2021 qui s'établit comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 1 926 547,28 € sur la ligne budgétaire 002, résultat de fonctionnement reporté, de l'exercice 2021,**
- Report de l'excédent d'investissement pour un montant de 2 347 926,05 € sur la ligne**

budgétaire 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, de l'exercice 2021

Ces opérations ont été reprises dans le budget primitif du budget annexe des ordures ménagères de l'exercice 2021.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 42

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

*JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1),
FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1),
ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI
(1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1),
HAMIDA MAZARI ALLEL (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1),
MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), JOANNE TEXTORIS (1), CLAUDE TUMMINO (1)*

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :

DELIBERATION N°C20210628/017

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

✓ **BUDGET ANNEXE OPERA - COMPTE DE GESTION 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2020.

Ce document retrace comme le compte administratif de l'ordonnateur les résultats du budget annexe de l'opéra.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe de l'opéra qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal des Finances du Grand Avignon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et au titre de la journée complémentaire,

→ **ADMET** les opérations de la gestion 2020 pour les sommes fixées par ledit compte,

→ **DECLARE** que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil de Communauté du Grand Avignon.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

JEAN-PIERRE CERVANTES (1), GHISLAINE PERSIA (1), MOULOUD REZOULI (1), ANNIE ROSENBLATT (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON**

*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET*

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :

DELIBERATION N°C20210628/018

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

➤ BUDGET ANNEXE DE L'OPERA - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif, présenté sous la même forme que le budget, a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté est amené à délibérer sur ce document avant le 30 juin de l'année suivante.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2020 se présente comme décrite ci-après, et présente un résultat global de clôture de – **5 103 945,48 €**.

Résultats de la section de fonctionnement

Total recettes de l'exercice	9 032 679,38 €
Total dépenses de l'exercice	8 822 435,70 €

Résultat d'exercice de fonctionnement	210 243,68 €
Résultat reporté de fonctionnement	0,00 €

Résultat cumulé de fonctionnement	210 243,68 €
-----------------------------------	--------------

Résultats de la section d'investissement

Total recettes de l'exercice	19 137 621,71 €
Total dépenses de l'exercice	15 446 772,43 €

Résultat d'exercice d'investissement	3 690 849,28 €
Résultat reporté d'investissement	• 4 825 743,20 €

Résultat cumulé d'investissement	• 1 134 893,92 €
----------------------------------	------------------

Résultat cumulé de clôture	• 924 650,24 €
----------------------------	----------------

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	4 572 295,24 €
Recettes	393 000,00 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement	• 4 179 295,24 €
---	------------------

Résultat global de clôture	• 5 103 945,48 €
----------------------------	------------------

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ ADOPTE le Compte Administratif du budget annexe de l'Opéra pour l'exercice 2020 tel qu'il est arrêté après intégration de tous les mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice,

→ DECLARE que les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes.

M. Joël GUIN n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1), ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI (1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1), HAMIDA MAZARI ALLEL (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :07/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/019

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE OPERA - AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif 2020 du budget du budget annexe de l'Opéra vient d'être adopté.

Selon les dispositions de l'instruction comptable M14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des résultats de chaque section.

-Excédent de fonctionnement :	210 243,68 €
-Déficit d'investissement :	- 1 134 893,92 €
-Excédent brut à la clôture :	- 924 650,24 €
-Restes à réaliser d'investissement dépenses 2020 sur 2021 :	4 572 295,24 €
-Restes à réaliser d'investissement recettes 2020 sur 2021 :	393 000,00 €
-Résultat net à la clôture :	- 5 103 945 ,48 €

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe de l'Opéra tels que présentés ci-dessus.

→ AFFECTE l'excédent de fonctionnement pour un montant de 210 243,68 € en excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068 de la section d'investissement de l'exercice 2021.

→ REPORTE le déficit d'investissement qui s'élève à 1 134 893,92 € sur la ligne budgétaire 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, de l'exercice 2021.

Ces opérations seront décrites dans le budget supplémentaire du budget annexe de l'Opéra de l'exercice 2021.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 42

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

*JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1),
FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1),
ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI
(1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1),
HAMIDA MAZARI ALLEL (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1),
MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), JOANNE TEXTORIS (1), CLAUDE TUMMINO (1)*

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/020

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME - COMPTE DE GESTION 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2020.

Ce document retrace comme le compte administratif de l'ordonnateur les résultats du budget annexe de l'Office Intercommunal de Tourisme.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe de l'Office Intercommunal de Tourisme qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal des Finances du Grand Avignon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et au titre de la journée complémentaire,

→ **ADMET** les opérations de la gestion 2020 pour les sommes fixées par ledit compte,

→ **DECLARE** que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil de Communauté du Grand Avignon.

VOTE DU CONSEIL :
POUR : 66
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4

JEAN-PIERRE CERVANTES (1), GHISLAINE PERSIA (1), MOULOUD REZOULI (1), ANNIE ROSENBLATT (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/021

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif, présenté sous la même forme que le budget, a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté est amené à délibérer sur ce document avant le 30 juin de l'année suivante.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2020 se présente comme décrite ci-après, et présente un résultat global de clôture de – **67 655,08 €**

Résultats de la section de fonctionnement

Total recettes de l'exercice	721 468,42 €
Total dépenses de l'exercice	712 757,22 €

Résultat d'exercice de fonctionnement	8 711,20 €
Résultat reporté de fonctionnement	0,00 €

Résultat cumulé de fonctionnement	8 711,20 €
-----------------------------------	------------

Résultats de la section d'investissement

Total recettes de l'exercice	49 846,02 €
Total dépenses de l'exercice	54 398,27 €

Résultat d'exercice d'investissement	- 4 552,25 €
Résultat reporté d'investissement	• 68 277,38 €

Résultat cumulé d'investissement	- 72 829,63 €
----------------------------------	---------------

Résultat cumulé de clôture	• 64 118,43 €
----------------------------	---------------

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	3 536,65 €
Recettes	0,00 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement	• 3 536,65 €
---	--------------

Résultat global de clôture	• 67 655,08 €
----------------------------	---------------

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ ADOPTE le Compte Administratif du budget annexe de l'Office Intercommunal de Tourisme pour l'exercice 2020 tel qu'il est arrêté après intégration de tous les mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice.

→ DECLARE que les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes.

M. Joël GUIN n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1), ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI (1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1), HAMIDA MAZARI ALLEL (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :07/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/022

**RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION
COMMUNAUTAIRE**

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME - AFFECTATION DES RESULTATS
2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif 2020 du budget annexe de l'Office intercommunal de Tourisme vient d'être adopté.

Selon les dispositions de l'instruction comptable M14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des résultats de chaque section.

-Excédent de fonctionnement :	8 711,20 €
-Déficit d'investissement :	- 72 829,63 €
-Excédent brut à la clôture :	- 64 118,43 €
-Restes à réaliser d'investissement dépenses 2020 sur 2021 :	3 536,65 €
-Restes à réaliser d'investissement recettes 2020 sur 2021 :	0,00 €
-Résultat net à la clôture :	- 67 655,08 €

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe de l'Office intercommunal de Tourisme tels que présentés ci-dessus.

→ AFFECTE l'excédent de fonctionnement pour un montant de 8 711,20 € en excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068 de la section d'investissement de l'exercice 2021.

→ REPORTE le déficit d'investissement qui s'élève à 72 829,63 € sur la ligne budgétaire 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, de l'exercice 2021.

Ces opérations seront décrites dans le budget supplémentaire du budget annexe de l'office intercommunal de tourisme de l'exercice 2021.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 42

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

*JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1),
FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1),
ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI
(1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1),
HAMIDA MAZARI ALLEL (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1),
MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), JOANNE TEXTORIS (1), CLAUDE TUMMINO (1)*

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON**
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET*

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/023

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

✓ BUDGET ANNEXE EAU MONTFAUCON - COMPTE DE GESTION 2020

Mes Cher(e)s Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2020.

Ce document retrace comme le compte administratif de l'ordonnateur les résultats du budget annexe de l'Eau de Montfaucon.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de l'Eau de Montfaucon qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal des Finances du Grand Avignon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et au titre de la journée complémentaire,

→ ADMET les opérations de la gestion 2020 pour les sommes fixées par ledit compte,

→ DECLARE que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil de Communauté du Grand Avignon.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

JEAN-PIERRE CERVANTES (1), GHISLAINE PERSIA (1), MOULOUD REZOULI (1), ANNIE ROSENBLATT (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/024

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

✓ **BUDGET ANNEXE EAU MONTFAUCON - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif, présenté sous la même forme que le budget, a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté est amené à délibérer sur ce document avant le 30 juin de l'année suivante.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2020 se présente comme décrite ci-après, et présente un résultat global de clôture de **26 648,56 €**.

Résultats de la section de fonctionnement

Total recettes de l'exercice	0,00 €
Total dépenses de l'exercice	0,00 €

Résultat d'exercice de fonctionnement	0,00 €
Résultat reporté de fonctionnement	24 851,52 €
Résultat cumulé de fonctionnement	24 851,52 €

Résultats de la section d'investissement

Total recettes de l'exercice	0,00 €
Total dépenses de l'exercice	0,00 €

Résultat d'exercice d'investissement	0,00 €
Résultat reporté d'investissement	1 797,04 €
Résultat cumulé d'investissement	1 797,04 €

Résultat cumulé de clôture	26 648,56 €
----------------------------	-------------

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
---	--------

Résultat global de clôture	26 648,56 €
----------------------------	-------------

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ ADOPTE le Compte Administratif du budget annexe de l'Eau Montfaucon pour l'exercice 2020 tel qu'il est arrêté après intégration de tous les mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice.

→ DECLARE que les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes.

→ APPROUVE la clôture du budget annexe Eau Montfaucon au 31 décembre 2020. Les résultats de clôture du budget annexe Eau Montfaucon seront repris au budget annexe de l'Eau de la communauté d'Agglomération du Grand Avignon dans le cadre du budget supplémentaire 2021.

M. Joël GUIN, Président n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1), ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI (1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1), HAMIDA MAZARI ALLEL (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOULI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET**

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :07/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/025

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

➤ BUDGET ANNEXE EAU - COMPTE DE GESTION 2020

Mes Cher(e)s Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2020.

Ce document retrace comme le compte administratif de l'ordonnateur les résultats du budget annexe de l'eau.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de l'eau qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal des Finances du Grand Avignon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et au titre de la journée complémentaire,

→ ADMET les opérations de la gestion 2020 pour les sommes fixées par ledit compte,

→ DECLARE que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil de Communauté du Grand Avignon.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

JEAN-PIERRE CERVANTES (1), GHISLAINE PERSIA (1), MOULOUD REZOULI (1), ANNIE ROSENBLATT (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/026

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

✓ **BUDGET ANNEXE EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif, présenté sous la même forme que le budget, a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté est amené à délibérer sur ce document avant le 30 juin de l'année suivante.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2020 se présente comme décrite ci-après, et présente un résultat global de clôture de **802 523,89 €**.

Résultats de la section de fonctionnement

Total recettes de l'exercice	5 887 007,32 €
Total dépenses de l'exercice	2 747 736,56 €
Résultat d'exercice de fonctionnement	3 139 270,76 €
Résultat reporté de fonctionnement	0,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement	3 139 270,76 €

Résultats de la section d'investissement

Total recettes de l'exercice	4 428 097,71 €
Total dépenses de l'exercice	4 412 643,30 €
Résultat d'exercice d'investissement	15 454,41 €
Résultat reporté d'investissement	➤ 1 564 975,22 €
Résultat cumulé d'investissement	➤ 1 549 520,81 €

Résultat cumulé de clôture	1 589 749,95 €
----------------------------	----------------

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	961 326,06 €
Recettes	174 100,00 €
Soldes des restes à réaliser d'investissement	➤ 787 226,06 €

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **ADOpte** le Compte Administratif du budget annexe de l'Eau pour l'exercice 2020 tel qu'il est arrêté après intégration de tous les mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice.

→ **DECLARE** que les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes.

M. Joël GUIN, Président n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1), ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI (1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1), HAMIDA MAZARI ALLEL (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOULI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET**

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :07/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/027

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

➤ BUDGET ANNEXE EAU - AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau vient d'être adopté.

Selon les dispositions de l'instruction comptable M49, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des résultats de chaque section.

-Excédent de fonctionnement :	3 139 270,76 €
-Déficit d'investissement :	- 1 549 520,81 €
-Excédent brut à la clôture :	1 589 749,95 €
-Restes à réaliser d'investissement dépenses 2020 sur 2021 :	961 326,06 €
-Restes à réaliser d'investissement recettes 2020 sur 2021 :	174 100,00 €
-Résultat net à la clôture :	802 523,89 €

Par arrêté en date du 28 décembre 2017, Monsieur le Préfet du Vaucluse a autorisé le retrait de la commune de Montfaucon de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

Il convient donc de clôturer le budget annexe relatif au service public de l'eau de la commune de Montfaucon et de reprendre les résultats de clôture de ce budget dans le cadre du budget annexe de l'eau du Grand Avignon.

Ces résultats sont les suivants :

-Excédent de fonctionnement :	24 851,52 €
-Déficit d'investissement :	1 797,04 €
-Excédent brut à la clôture :	26 648,56 €

Après prise en compte de ces montants, les résultats définitifs du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2020 s'établissent de la façon suivante :

-Excédent de fonctionnement :	3 164 122,28 €
-Déficit d'investissement :	- 1 547 723,77 €
-Excédent brut à la clôture :	1 616 398,51 €
-Restes à réaliser d'investissement dépenses 2020 sur 2021 :	961 326,06 €
-Restes à réaliser d'investissement recettes 2020 sur 2021 :	174 100,00 €
-Résultat net à la clôture :	829 172,45 €

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau tels que présentés ci-dessus.

→ **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement pour un montant de 2 334 949,83 € en excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068 de la section d'investissement de l'exercice 2021.

→ **REPORTE** l'excédent d'exploitation pour un montant de 829 172,45 sur la ligne budgétaire 002, résultat d'exploitation reporté, de l'exercice 2021.

→ **REPORTE** le déficit d'investissement qui s'élève à 1 547 723,77 € sur la ligne budgétaire 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, de l'exercice 2021.

Ces opérations seront décrites dans le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau de l'exercice 2021.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 42

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

*JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1),
FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1),
ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI
(1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1),
HAMIDA MAZARI ALLEL (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1),
MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), JOANNE TEXTORIS (1), CLAUDE TUMMINO (1)*

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/028

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT MONTFAUCON - COMPTE DE GESTION 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2020.

Ce document retrace comme le compte administratif de l'ordonnateur les résultats du budget annexe de l'Assainissement de Montfaucon.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe de l'Assainissement de Montfaucon qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal des Finances du Grand Avignon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et au titre de la journée complémentaire,

→ **ADMET** les opérations de la gestion 2020 pour les sommes fixées par ledit compte,

→ **DECLARE** que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil de Communauté du Grand Avignon.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

JEAN-PIERRE CERVANTES (1), GHISLAINE PERSIA (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/029

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT MONTFAUCON - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif, présenté sous la même forme que le budget, a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté est amené à délibérer sur ce document avant le 30 juin de l'année suivante.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2020 se présente comme décrite ci-après, et présente un résultat global de clôture de **11 384,00 €**.

Résultats de la section de fonctionnement

Total recettes de l'exercice	0,00 €
Total dépenses de l'exercice	0,00 €

Résultat d'exercice de fonctionnement	0,00 €
Résultat reporté de fonctionnement	11 384,00 €

Résultat cumulé de fonctionnement	11 384,00 €
-----------------------------------	-------------

Résultats de la section d'investissement

Total recettes de l'exercice	0,00 €
Total dépenses de l'exercice	0,00 €

Résultat d'exercice d'investissement	0,00 €
Résultat reporté d'investissement	0,00 €

Résultat cumulé d'investissement	0,00 €
----------------------------------	--------

Résultat cumulé de clôture	11 384,00 €
----------------------------	-------------

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
---	--------

Résultat global de clôture	11 384,00 €
----------------------------	-------------

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ ADOPTE le Compte Administratif du budget annexe de l'Assainissement Montfaucon pour l'exercice 2020 tel qu'il est arrêté après intégration de tous les mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice.

→ DECLARE que les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes.

→ APPROUVE la clôture du budget annexe Assainissement Montfaucon au 31 décembre 2021. Les résultats de clôture du budget annexe Assainissement Montfaucon seront repris au budget annexe Assainissement de la communauté d'Agglomération du Grand Avignon dans le cadre du budget supplémentaire.

M. Joël GUIN n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1), ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI (1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1), HAMIDA MAZARI ALLEL (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET**

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :07/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/030

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2020.

Ce document retrace comme le compte administratif de l'ordonnateur les résultats du budget annexe de l'assainissement.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal des Finances du Grand Avignon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et au titre de la journée complémentaire,

→ **ADMET** les opérations de la gestion 2020 pour les sommes fixées par ledit compte,

→ **DECLARE** que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil de Communauté du Grand Avignon.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

JEAN-PIERRE CERVANTES (1), GHISLAINE PERSIA (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/031

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif, présenté sous la même forme que le budget, a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté est amené à délibérer sur ce document avant le 30 juin de l'année suivante.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2020 se présente comme décrite ci-après, et présente un résultat global de clôture de **302 442,54 €**

Résultats de la section de fonctionnement

Total recettes de l'exercice	9 594 483,27 €
Total dépenses de l'exercice	6 112 160,02 €

Résultat d'exercice de fonctionnement	3 482 323,25 €
Résultat reporté de fonctionnement	1 263 695,15 €

Résultat cumulé de fonctionnement	4 746 018,40 €
-----------------------------------	----------------

Résultats de la section d'investissement

Total recettes de l'exercice	12 470 922,35 €
Total dépenses de l'exercice	12 414 036,17 €

Résultat d'exercice d'investissement	56 886,18 €
Résultat reporté d'investissement	- 4 723 457,08 €

Résultat cumulé d'investissement	• 4 666 570,90 €
----------------------------------	------------------

Résultat cumulé de clôture	79 447,50 €
----------------------------	-------------

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	1 373 775,36 €
Recettes	1 596 770,40 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement	222 995,04 €
---	--------------

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ ADOPTE le Compte Administratif du budget annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2020 tel qu'il est arrêté après intégration de tous les mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice.

→ DECLARE que les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes.

M. Joël GUIN n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1), ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI (1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1), HAMIDA MAZARI ALLEL (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOULI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET**

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :07/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/032

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

• BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement vient d'être adopté.

Selon les dispositions de l'instruction comptable M49, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des résultats de chaque section.

-Excédent de fonctionnement :	4 746 018,40 €
-Déficit d'investissement :	- 4 666 570,90 €
-Excédent brut à la clôture :	79 447,50 €
-Restes à réaliser d'investissement dépenses 2020 sur 2021 :	1 373 775,36 €
-Restes à réaliser d'investissement recettes 2020 sur 2021 :	1 596 770,40 €
-Résultat net à la clôture :	302 442,54 €

Par arrêté en date du 28 décembre 2017, Monsieur le Préfet du Vaucluse a autorisé le retrait de la commune de Montfaucon de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

Il convient donc de clôturer le budget annexe relatif au service public de l'assainissement de la commune de Montfaucon et de reprendre les résultats de clôture de ce budget dans le cadre du budget annexe de l'assainissement du Grand Avignon.

Ces résultats sont les suivants :

-Excédent de fonctionnement :	11 384,80 €
-Déficit d'investissement :	0,00€

Par délibération en date du 26 avril 2021 le Conseil de Communauté du Grand Avignon a approuvé le compte administratif 2020 du budget annexe « assainissement Pujaut », la clôture de ce budget annexe au 31 décembre et la reprise de ses résultats de clôture au budget annexe de l'assainissement du Grand Avignon.

Ces résultats sont les suivants :

-Excédent de fonctionnement :	34 360,58 €
-Déficit d'investissement :	285 976,77 €

Après prise en compte de ces montants, les résultats définitifs du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2020 s'établissent de la façon suivante :

-Excédent de fonctionnement :	4 791 763,78 €
-Déficit d'investissement :	- 4 952 547,67 €
-Excédent brut à la clôture :	- 160 783,89 €

-Restes à réaliser d'investissement dépenses 2020 sur 2021 :	1 373 775,36 €
-Restes à réaliser d'investissement recettes 2020 sur 2021 :	1 596 770,40 €
-Résultat net à la clôture :	62 211,15 €

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe de l'assainissement tels que présentés ci-dessus.

→ **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement pour un montant de 4 729 552,63 € en excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068 de la section d'investissement de l'exercice 2021.

→ **REPORTE** l'excédent de fonctionnement pour un montant de 62 211,15 € sur la ligne budgétaire 002 Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021.

→ **REPORTE** le déficit d'investissement qui s'élève à 4 952 547,67 € sur la ligne budgétaire 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, de l'exercice 2021.

Ces opérations seront décrites dans le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2021.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 42

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1), ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI (1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1), HAMIDA MAZARI ALLEL (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), JOANNE TEXTORIS (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND

AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/033

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) - COMPTE DE GESTION 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2020.

Ce document retrace comme le compte administratif de l'ordonnateur les résultats du budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
Le comptable a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal des Finances du Grand Avignon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et au titre de la journée complémentaire,

→ **ADMET** les opérations de la gestion 2020 pour les sommes fixées par ledit compte,

→ **DECLARE** que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil de Communauté du Grand Avignon.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

JEAN-PIERRE CERVANTES (1), GHISLAINE PERSIA (1), MOULOUD REZOULI (1), ANNIE ROSENBLATT (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/034

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE GESTION DES MILLIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS GEMAPI - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif, présenté sous la même forme que le budget, a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté est amené à délibérer sur ce document avant le 30 juin de l'année suivante.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2020 se présente comme décrite ci-après, et présente un résultat global de clôture de **- 1 521 291,99 €**

Résultats de la section de fonctionnement

Total recettes de l'exercice	1 567 640,93 €
Total dépenses de l'exercice	1 494 899,68 €
Résultat d'exercice de fonctionnement	72 741,25 €
Résultat reporté de fonctionnement	521 989,73 €
Résultat cumulé de fonctionnement	594 730,98 €

Résultats de la section d'investissement

Total recettes de l'exercice	697 156,53 €
Total dépenses de l'exercice	2 543 376,10 €
Résultat d'exercice d'investissement	• 1 846 219,57 €
Résultat reporté d'investissement	• 118 656,07 €
Résultat cumulé d'investissement	• 1 964 875,64 €
Résultat cumulé de clôture	• 1 370 144,66 €

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	151 147,33 €
Recettes	0,00 €
Soldes des restes à réaliser d'investissement	- 151 147,33 €

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **ADOpte** le Compte Administratif du budget annexe de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'exercice 2020 tel qu'il est arrêté après intégration de tous les mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice.

→ **DECLARE** que les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes.

M. Joël GUIN n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1), ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI (1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1), HAMIDA MAZARI ALLEL (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :07/07/2012

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/035

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE GESTION DES MILLIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS GEMAPI - AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif 2020 du budget annexe GEMAPI vient d'être adopté.

Selon les dispositions de l'instruction comptable M14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des résultats de chaque section.

-Excédent de fonctionnement :	594 730,98 €
-Déficit d'investissement :	- 1 964 875,64 €
-Excédent brut à la clôture :	- 1 370 144,66 €
-Restes à réaliser d'investissement dépenses 2020 sur 2021 :	151 147,33 €
-Restes à réaliser d'investissement recettes 2020 sur 2021 :	0,00 €
-Résultat net à la clôture :	- 1 521 291,99 €

Après avis de la Commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021 ,

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe GEMAPI tels que présentés ci-dessus.

→ AFFECTE l'excédent de fonctionnement pour un montant de 594 730,98 € en excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068 de la section d'investissement de l'exercice 2021.

→ REPORTE le déficit d'investissement qui s'élève à 1 964 875,64 € sur la ligne budgétaire 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, de l'exercice 2021.

Ces opérations seront décrites dans le budget supplémentaire du budget annexe GEMAPI de l'exercice 2021.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 42

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

*JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1),
FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1),
ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI
(1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1),
HAMIDA MAZARI ALLEL (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1),
MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), JOANNE TEXTORIS (1), CLAUDE TUMMINO (1)*

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/036

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

✓ BUDGET ANNEXE ZAC DU PLAN - COMPTE DE GESTION 2020

Mes Cher(e)s Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2020.

Ce document retrace comme le compte administratif de l'ordonnateur les résultats du budget annexe ZAC du PLAN.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe ZAC du PLAN qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal des Finances du Grand Avignon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et au titre de la journée complémentaire,

→ ADMET les opérations de la gestion 2020 pour les sommes fixées par ledit compte,

→ DECLARE que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil de Communauté du Grand Avignon.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

JEAN-PIERRE CERVANTES (1), GHISLAINE PERSIA (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND

AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/37

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

✓ BUDGET ANNEXE ZAC DU PLAN - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif, présenté sous la même forme que le budget, a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté est amené à délibérer sur ce document avant le 30 juin de l'année suivante.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2020 se présente comme décrite ci-après, et présente un résultat global de clôture de **2 700 106,32 €**.

Résultats de la section de fonctionnement

Total recettes de l'exercice	32 535,04 €
Total dépenses de l'exercice	0,00 €

Résultat d'exercice de fonctionnement	32 535,04 €
Résultat reporté de fonctionnement	2 894 238,22 €
Résultat cumulé de fonctionnement	2 926 773,26 €

Résultats de la section d'investissement

Total recettes de l'exercice	0,00 €
Total dépenses de l'exercice	0,00 €

Résultat d'exercice d'investissement	0,00 €
Résultat reporté d'investissement	➤ 226 666,94 €
Résultat cumulé d'investissement	➤ 226 666,94 €

Résultat cumulé de clôture	2 700 106,32 €
----------------------------	----------------

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
---	--------

Résultat global de clôture	2 700 106,32 €
----------------------------	----------------

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **ADOpte** le Compte Administratif du budget annexe ZAC du Plan pour l'exercice 2020 tel qu'il est arrêté après intégration de tous les mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice,

→ **DECLARE** que les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes.

M. Joël GUIN n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

*JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1),
FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1),
ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI
(1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1),
HAMIDA MAZARI ALLEL (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1),
LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), CLAUDE TUMMINO (1)*

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :07/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/038

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

➤ BUDGET ANNEXE ZAC DU PLAN - AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAC du Plan vient d'être adopté.

Selon les dispositions de l'instruction comptable M14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des résultats de chaque section.

-Excédent de fonctionnement :	2 926 773,26 €
-Déficit d'investissement :	- 226 666,94 €
-Excédent brut à la clôture :	2 700 106,32 €
-Restes à réaliser d'investissement dépenses 2020 sur 2021 :	0,00 €
-Restes à réaliser d'investissement recettes 2020 sur 2021 :	0,00 €
-Résultat net à la clôture :	2 700 106,32 €

Après avis de la Commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021 ,

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe de la ZAC du Plan tels que présentés ci-dessus.

→ REPORTE l'excédent de fonctionnement pour un montant de 2 926 773,26 € sur la ligne budgétaire 002 Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021.

→ REPORTE le déficit d'investissement qui s'élève à 226 666,94 € sur la ligne budgétaire 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, de l'exercice 2021.

Ces opérations seront décrites dans le budget supplémentaire du budget annexe de la ZAC du Plan de l'exercice 2021.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 42

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

*JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1),
FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1),
ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI
(1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1),
HAMIDA MAZARI ALLEL (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1),
MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), JOANNE TEXTORIS (1), CLAUDE TUMMINO (1)*

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/039

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

✓ **BUDGET ANNEXE ZAC COURTINE IV - COMPTE DE GESTION 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2020.

Ce document retrace comme le compte administratif de l'ordonnateur les résultats du budget annexe ZAC Courtine IV.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe ZAC Courtine IV qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal des Finances du Grand Avignon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et au titre de la journée complémentaire,

→ **ADMET** les opérations de la gestion 2020 pour les sommes fixées par ledit compte,

→ **DECLARE** que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil de Communauté du Grand Avignon.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

JEAN-PIERRE CERVANTES (1), GHISLAINE PERSIA (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/040

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

➤ BUDGET ANNEXE ZAC COURTINE IV - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif, présenté sous la même forme que le budget, a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté est amené à délibérer sur ce document avant le 30 juin de l'année suivante.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2020 se présente comme décrite ci-après, et présente un résultat global de clôture de **2 730 630,44 €**.

Résultats de la section de fonctionnement

Total recettes de l'exercice	1 316 196,47 €
Total dépenses de l'exercice	171 102,75 €

Résultat d'exercice de fonctionnement	1 145 093,72 €
Résultat reporté de fonctionnement	3 046 525,94 €
Résultat cumulé de fonctionnement	4 191 619,66 €

Résultats de la section d'investissement

Total recettes de l'exercice	171 102,75 €
Total dépenses de l'exercice	0,00 €

Résultat d'exercice d'investissement	171 102,75 €
Résultat reporté d'investissement	➤ 1 632 091,97 €
Résultat cumulé d'investissement	➤ 1 460 989,22 €

Résultat cumulé de clôture	2 730 630,44 €
----------------------------	----------------

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
---	--------

Résultat global de clôture	2 730 630,44 €
----------------------------	----------------

Après avis de la Commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021,

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ ADOPTE le Compte Administratif du budget annexe ZAC Courtine IV pour l'exercice 2020 tel qu'il est arrêté après intégration de tous les mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice,

→ DECLARE que les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes.

M. Joël GUIN n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1), ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI (1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1), HAMIDA MAZARI ALLEL (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :07/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/041

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE ZAC COURTINE IV - AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAC Courtine IV vient d'être adopté.

Selon les dispositions de l'instruction comptable M14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des résultats de chaque section.

-Excédent de fonctionnement :	4 191 619,66 €
-Déficit d'investissement :	- 1 460 989,22 €
-Excédent brut à la clôture :	2 730 630,44 €
-Restes à réaliser d'investissement dépenses 2020 sur 2021 :	0,00 €
-Restes à réaliser d'investissement recettes 2020 sur 2021 :	0,00 €
-Résultat net à la clôture :	2 730 630,44 €

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe de la ZAC Courtine IV tels que présentés ci-dessus.

→ REPORTE l'excédent de fonctionnement pour un montant de 4 191 619,66 € sur la ligne budgétaire 002 Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021.

→ REPORTE le déficit d'investissement qui s'élève à 1 460 989,22 € sur la ligne budgétaire 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, de l'exercice 2021.

Ces opérations seront décrites dans le budget supplémentaire du budget annexe de la ZAC Courtine IV de l'exercice 2021.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 42

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

*JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1),
FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1),
ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI
(1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1),
HAMIDA MAZARI ALLEL (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1),
MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), JOANNE TEXTORIS (1), CLAUDE TUMMINO (1)*

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/042

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE ZAC TGV - COMPTE DE GESTION 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2020.

Ce document retrace comme le compte administratif de l'ordonnateur les résultats du budget annexe ZAC TGV.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe ZAC TGV qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal des Finances du Grand Avignon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et au titre de la journée complémentaire,

→ **ADMET** les opérations de la gestion 2020 pour les sommes fixées par ledit compte,

→ **DECLARE** que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil de Communauté du Grand Avignon.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

JEAN-PIERRE CERVANTES (1), GHISLAINE PERSIA (1), MOULOUD REZOULI (1), ANNIE ROSENBLATT (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/043

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE ZAC TGV - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif, présenté sous la même forme que le budget, a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté est amené à délibérer sur ce document avant le 30 juin de l'année suivante.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2020 se présente comme décrite ci-après, et présente un résultat global de clôture de – **204 296,09 €**.

Résultats de la section de fonctionnement

Total recettes de l'exercice	223 733,52 €
Total dépenses de l'exercice	115 230,15 €

Résultat d'exercice de fonctionnement	108 503,37 €
Résultat reporté de fonctionnement	- 241 190,08 €

Résultat cumulé de fonctionnement	• 132 686,71 €
-----------------------------------	----------------

Résultats de la section d'investissement

Total recettes de l'exercice	5 065 254,14 €
Total dépenses de l'exercice	5 200 000,00 €

Résultat d'exercice d'investissement	• 134 745,86 €
Résultat reporté d'investissement	63 136,48 €

Résultat cumulé d'investissement	- 71 609,38 €
----------------------------------	---------------

Résultat cumulé de clôture	• 204 296,09 €
----------------------------	----------------

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
---	--------

Résultat global de clôture	- 204 296,09 €
----------------------------	----------------

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ ADOPTE le Compte Administratif du budget annexe ZAC TGV pour l'exercice 2020 tel qu'il est arrêté après intégration de tous les mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice,

→ DECLARE que les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes.

M. Joël GUIN n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1),
FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1),
ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI
(1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1),
HAMIDA MAZARI ALLEL (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1),
LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOULI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :07/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/044

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE ZAC TGV - AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAC TGV vient d'être adopté.

Selon les dispositions de l'instruction comptable M14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des résultats de chaque section.

-Déficit de de fonctionnement :	- 132 686,71 €
-Excédent d'investissement :	- 71 609,38 €
-Excédent brut à la clôture :	- 204 296,09 €
-Restes à réaliser d'investissement dépenses 2020 sur 2021 :	0,00 €
-Restes à réaliser d'investissement recettes 2020 sur 2021 :	0,00 €
-Résultat net à la clôture :	- 204 296,09 €

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe de la ZAC TGV tels que présentés ci-dessus.

→ **REPORTE** l'excédent d'investissement qui s'élève à 71 609,38 € sur la ligne budgétaire 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, de l'exercice 2021.

→ **REPORTE** le déficit de fonctionnement pour un montant de 132 686,71 € sur la ligne budgétaire 002 Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021.

Ces opérations seront décrites dans le budget supplémentaire du budget annexe de la ZAC TGV de l'exercice 2021.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 42

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1), ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI (1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1), HAMIDA MAZARI ALLEL (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), JOANNE TEXTORIS (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/045

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE GESTION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISE CREATIVA - COMPTE DE GESTION 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2020.

Ce document retrace comme le compte administratif de l'ordonnateur les résultats du budget annexe de la gestion de la pépinière d'entreprise CREATIVA.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de la gestion de la pépinière d'entreprise CREATIVA qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal des Finances du Grand Avignon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et au titre de la journée complémentaire,**

→ **ADMET les opérations de la gestion 2020 pour les sommes fixées par ledit compte,**

→ **DECLARE que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil de Communauté du Grand Avignon.**

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTION : 20

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), MARTINE BAREL (1), MICHELE BOMPUIS (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JEAN-LOUIS COSTA (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), JEANINE FAVRE-SECOND (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), JORIS HEBRARD (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), DANIELLE MERIADO (1), GHISLAINE PERSIA (1), STEPHANE PRZYBYSEWSKI (1), ANNE-SOPHIE RIGALT (1), PAUL RUAT (1), MARC SIMELIERE (1), GREGOIRE SOUQUE (1), PATRICK SUISSE (1), JOANNE TEXTORIS (1).

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/046

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE GESTION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISE CREATIVA - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif, présenté sous la même forme que le budget, a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté est amené à délibérer sur ce document avant le 30 juin de l'année suivante.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2020 se présente comme décrite ci-après, et présente un résultat global de clôture de **17 349,11 €**.

Résultats de la section de fonctionnement

Total recettes de l'exercice	0,00 €
Total dépenses de l'exercice	0,00 €

Résultat d'exercice de fonctionnement	0,00 €
Résultat reporté de fonctionnement	17 349,11 €
Résultat cumulé de fonctionnement	17 349,11 €

Résultats de la section d'investissement

Total recettes de l'exercice	0,00 €
Total dépenses de l'exercice	0,00 €

Résultat d'exercice d'investissement	0,00 €
Résultat reporté d'investissement	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement	0,00 €

Résultat cumulé de clôture	17 349,11 €
----------------------------	-------------

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
--	---------------

Résultat global de clôture	17 349,11 €
-----------------------------------	--------------------

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **ADOpte** le Compte Administratif du budget annexe de la gestion de la pépinière d'entreprise CREATIVA pour l'exercice 2020 tel qu'il est arrêté après intégration de tous les mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice,

→ **DECLARE** que les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes.

M. Joël GUIN, Président n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 37

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), MARTINE BAREL (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), MICHELE BOMPUIS (1), MARTINE CLAVEL (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JEAN-LOUIS COSTA (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), JEANINE FAVRE-SECOND (1), DAVID FOURNIER (1), ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI (1), JORIS HEBRARD (1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1), HAMIDA MAZARI ALLEL (1), DANIELLE MERIADO (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), STEPHANE PRZYBYSZEWSKI (1), LOIC QUENNESSON (1), ANNE-SOPHIE RIGALT (1), PAUL RUAT (1), MARC SIMELIERE (1), GREGOIRE SOUQUE (1), PATRICK SUISSE (1), JOANNE TEXTORIS (1), CLAUDE TUMMINO (1).

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET**

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :07/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/047

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE GESTION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISE CREATIVA - AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif 2020 du budget annexe de la pépinière d'entreprise CREATIVA vient d'être adopté.

Selon les dispositions de l'instruction comptable M14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des résultats de chaque section.

-Excédent de fonctionnement :	17 349,11 €
-Déficit d'investissement :	0,00 €
-Excédent brut à la clôture :	17 349,11 €
-Restes à réaliser d'investissement dépenses 2020 sur 2021 :	0,00 €
-Restes à réaliser d'investissement recettes 2020 sur 2021 :	0,00 €
-Résultat net à la clôture :	17 349,11 €

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe de la pépinière d'entreprise CREATIVA tels que présentés ci-dessus.

→ REPORTE l'excédent de fonctionnement pour un montant de 17 349,11 € sur la ligne budgétaire 002 Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021.

Ces opérations seront décrites dans le budget supplémentaire du budget du budget annexe de la pépinière d'entreprise CREATIVA de l'exercice 2021.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 37

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), MARTINE BAREL (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), MICHELE BOMPUIS (1), MARTINE CLAVEL (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JEAN-LOUIS COSTA (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), JEANINE FAVRE-SECOND (1), DAVID FOURNIER (1), ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI (1), JORIS HEBRARD (1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1), HAMIDA MAZARI ALLEL (1), DANIELLE MERIADO (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), STEPHANE PRZYBYSZEWSKI (1), LOIC QUENNESSON (1), ANNE-SOPHIE RIGAULT (1), PAUL RUAT (1), MARC SIMELIERE (1), GREGOIRE SOUQUE (1), PATRICK SUISSE (1), JOANNE TEXTORIS (1), CLAUDE TUMMINO (1).

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET**

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/048

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE GESTION DU PARKING DE LA GARE TGV - COMPTE DE GESTION 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2020.

Ce document retrace comme le compte administratif de l'ordonnateur les résultats du budget annexe de la gestion du parking de la gare TGV.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe de la gestion du parking de la gare TGV qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal des Finances du Grand Avignon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et au titre de la journée complémentaire,

→ **ADMET** les opérations de la gestion 2020 pour les sommes fixées par ledit compte,

→ **DECLARE** que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil de Communauté du Grand Avignon.

VOTE DU CONSEIL :
POUR : 66
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4

JEAN-PIERRE CERVANTES (1), GHISLAINE PERSIA (1), MOULOUD REZOULI (1), ANNIE ROSENBLATT (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/049

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE GESTION DU PARKING DE LA GARE TGV - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif, présenté sous la même forme que le budget, a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté est amené à délibérer sur ce document avant le 30 juin de l'année suivante.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2020 se présente comme décrite ci-après, et présente un résultat global de clôture de **514 542,14 €**.

Résultats de la section de fonctionnement

Total recettes de l'exercice	0,00 €
Total dépenses de l'exercice	33 852,00 €

Résultat d'exercice de fonctionnement	• 33 852,00 €
Résultat reporté de fonctionnement	577 293,75 €
Résultat cumulé de fonctionnement	543 441,75 €

Résultats de la section d'investissement

Total recettes de l'exercice	33 956,85 €
Total dépenses de l'exercice	86 316,03 €

Résultat d'exercice d'investissement	• 52 359,18 €
Résultat reporté d'investissement	33 908,22 €
Résultat cumulé d'investissement	• 18 450,96 €

Résultat cumulé de clôture	524 990,79 €
----------------------------	--------------

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	10 448,65 €
Recettes	0,00 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement	• 10 448,65 €
---	---------------

Résultat global de clôture	514 542,14 €
----------------------------	--------------

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ ADOPTE le Compte Administratif du budget annexe de la gestion du parking de la gare TGV pour l'exercice 2020 tel qu'il est arrêté après intégration de tous les mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice,

→ DECLARE que les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes.

M. Joël GUIN n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1),
FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1),
ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI
(1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1),
HAMIDA MAZARI ALLEL (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1),
LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :07/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/050

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE GESTION DU PARKING DE LA GARE TGV - AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif 2020 du budget annexe de gestion du parking de la gare TGV vient d'être adopté.

Selon les dispositions de l'instruction comptable M14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des résultats de chaque section.

-Excédent de fonctionnement :	543 441,75 €
-Excédent d'investissement :	- 18 450,96 €
-Excédent brut à la clôture :	524 990,79 €
-Restes à réaliser d'investissement dépenses 2020 sur 2021 :	10 448,65 €
-Restes à réaliser d'investissement recettes 2020 sur 2021 :	0,00 €
-Résultat net à la clôture :	514 542,14 €

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe de gestion du parking de la gare TGV tels que présentés ci-dessus.

→ AFFECTE l'excédent de fonctionnement pour un montant de 28 899,61 € en excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068 de la section d'investissement de l'exercice 2021.

→ REPORTE l'excédent de fonctionnement pour un montant de 514 542,14 € sur la ligne budgétaire 002 Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021.

→ REPORTE le déficit d'investissement qui s'élève à 18 450,96 € sur la ligne budgétaire 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, de l'exercice 2021.

Ces opérations seront décrites dans le budget supplémentaire du budget annexe de gestion du parking de la gare TGV de l'exercice 2021.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 42

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

*JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1),
FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1),
ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI
(1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1),
HAMIDA MAZARI ALLEL (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1),
MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), JOANNE TEXTORIS (1), CLAUDE TUMMINO (1)*

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/051

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE LES BAUX -- COMPTE DE GESTION 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2020.

Ce document retrace comme le compte administratif de l'ordonnateur les résultats du budget annexe des Baux.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe des Baux qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal des Finances du Grand Avignon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et au titre de la journée complémentaire,

→ **ADMET** les opérations de la gestion 2020 pour les sommes fixées par ledit compte,

→ **DECLARE** que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil de Communauté du Grand Avignon.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

JEAN-PIERRE CERVANTES (1), GHISLAINE PERSIA (1), MOULOUD REZOULI (1), ANNIE ROSENBLATT (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :06/07/2021

- publié le :07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/052

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE LES BAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif, présenté sous la même forme que le budget, a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté est amené à délibérer sur ce document avant le 30 juin de l'année suivante.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2020 se présente comme décrite ci-après, et présente un résultat global de clôture de **677,22 €**.

Résultats de la section de fonctionnement

Total recettes de l'exercice	21 944,79 €
Total dépenses de l'exercice	21 944,79 €

Résultat d'exercice de fonctionnement	0,00 €
Résultat reporté de fonctionnement	677,22 €
Résultat cumulé de fonctionnement	677,22 €

Résultats de la section d'investissement

Total recettes de l'exercice	0.00 €
Total dépenses de l'exercice	0.00 €

Résultat d'exercice d'investissement	0.00 €
Résultat reporté d'investissement	0.00 €
Résultat cumulé d'investissement	0.00 €

Résultat cumulé de clôture	677,22 €
----------------------------	----------

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
---	--------

Résultat global de clôture	677,22 €
----------------------------	----------

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ ADOPTE le Compte Administratif du budget annexe des Baux pour l'exercice 2020 tel qu'il est arrêté après intégration de tous les mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice,

→ DECLARE que les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes.

M. Joël GUIN n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1), FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1), ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI (1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1), HAMIDA MAZARI ALLEL (1), CLAUDE NAHOUM (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1), MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), CLAUDE TUMMINO (1)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le :07/07/2021

- publié le : 07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/053

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE LES BAUX - AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le compte administratif 2020 du budget annexe Les Baux vient d'être adopté.

Selon les dispositions de l'instruction comptable M14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des résultats de chaque section.

-Excédent de fonctionnement :	677,22 €
-Déficit d'investissement :	0,00 €
-Excédent brut à la clôture :	677,22 €
-Restes à réaliser d'investissement dépenses 2020 sur 2021 :	0,00 €
-Restes à réaliser d'investissement recettes 2020 sur 2021 :	0,00 €
-Résultat net à la clôture :	677,22 €

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe Les Baux tels que présentés ci-dessus.

→ REPORTE l'excédent de fonctionnement pour un montant de 677.22 € sur la ligne budgétaire 002 Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2021.

Ces opérations seront décrites dans le budget supplémentaire du budget annexe Les Baux de l'exercice 2021.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 42

CONTRE : 0

ABSTENTION : 28

*JEAN-FIRMIN BARDISA (1), ABDELKADER BEL HADJ (1), JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MARTINE CLAVEL (1),
FREDERIQUE CORCORAL (1), JULIEN DE BENITO (1), ERIC DESHAYES (1), ANNICK DUBOIS (1), DAVID FOURNIER (1),
ANNE GAGNIARD (1), CATHERINE GAY (1), SEBASTIANO GIORGIS (1), PAUL-ROGER GONTARD (1), ZINEBE HADDAOUI
(1), CECILE HELLE (1), LAURENCE LEFEVRE (1), ANNE-CATHERINE LEPAGE (1), FABRICE MARTINEZ-TOCABENS (1),
HAMIDA MAZARI ALLEL (1), GHISLAINE PERSIA (1), JOEL PEYRE (1), ISABELLE PORTEFAIX (1), LOIC QUENNESSON (1),
MOULOUD REZOUALI (1), ANNIE ROSENBLATT (1), MARC SIMELIERE (1), JOANNE TEXTORIS (1), CLAUDE TUMMINO (1)*

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le : 07/07/2021

- publié le : 07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/054

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **PROGRAMMES ANNUELS D'INVESTISSEMENTS DU GRAND AVIGNON**
 - **CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT**

Mes Cher(e)s Collègues,

La mise en œuvre de la procédure d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP-CP) nécessite de délibérer chaque année, sur les autorisations de programmes relatives aux programmes annuels d'investissements devant être exécutés sur l'année de référence.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure du financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Il est proposé la création de trois nouvelles autorisations de programme pour le budget annexe des transports urbains afin d'améliorer la programmation des investissements :

- Lignes de bus à haute fréquence – CHRONOP II,
- Réalisation parking relais les Angles,
- Achat matériel roulant d'exploitation 2022 – 2026.

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'article L.2311-3 du C.G.C.T précisant les conditions de mise en place des AP/CP

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE la création de trois autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau suivant :

Autorisation de programme	Répartition des Crédits de Paiement – Montant TTC dépenses				
	Budget	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Ligne de bus à haute fréquence – CHRONOP II					

AP initiale	19 800 000,00	Budget Transports Urbains	240 000,00	1 800 000,00	4 080 000,00	13 680 000,00
	19 800 000,00	Total	240 000,00	1 800 000,00	4 080 000,00	13 680 000,00

Autorisation de programme		Répartition des Crédits de Paiement – Montant TTC dépenses					
Réalisation parking relais Les Angles		Budget	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP initiale	20 400 000,00	Budget Transports Urbains	210 000,00	1 080 000,00	3 120 000,00	9 210 000,00	6 780 000,00
	20 400 000,00	Total	210 000,00	1 080 000,00	3 120 000,00	9 210 000,00	6 780 000,00

Autorisation de programme		Répartition des Crédits de Paiement – Montant TTC dépenses					
Achat matériel roulant d'exploitation 2022-2026		Budget	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP initiale	25 320 000,00	Budget Transports Urbains	7 392 000,00	0,00	6 696 000,00	6 048 000,00	5 184 000,00
	25 320 000,00	Total	7 392 000,00	0,00	6 696 000,00	6 048 000,00	5 184 000,00

<u>VOTE DU CONSEIL :</u>	POUR : 67
	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 3
<i>JEAN-PIERRE CERVANTES (1), MOULOUD REZOULI (1), ANNIE ROSENBLATT (1)</i>	
LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE	

SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND
AVIGNON
Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.
Acte :
- parvenu en préfecture le : 07/07/2021
- publié le : 07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/055

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2021**

Mes Cher(e)s Collègues,

En application de l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la décision modificative n°1 pour le budget annexe des transports urbains, dont le détail figure ci-après.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

AU TITRE DES DEPENSES

Il convient d'abonder les crédits suivants :

- Chapitre 23, article 2315 – Installations matériels et outillages technique - pour un montant de 450 000,00 € au titre des crédits de paiement 2021 des autorisations de programmes « CHRONOP II » et « parking relais des Angles » dont la création vient d'être approuvée.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

AU TITRE DES RECETTES

Il convient d'abonder les crédits suivants :

- Chapitre 16, article 1641 – Emprunt en euros - pour un montant de 450 000,00 € au titre du financement des crédits de paiements ouverts en dépenses.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ ADOPTE la décision modificative numéro 1 au titre de l'exercice 2021, équilibrée en dépenses et en recettes, pour le budget annexe des transports urbains.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le : 07/07/2021

- publié le : 07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/056

RAPPORTEUR : Xavier BELLEVILLE - Vice-Président - DELEGUE FINANCES - COHESION COMMUNAUTAIRE

FINANCES :

- **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTES**

Mes Cher(e)s Collègues,

La communauté d'Agglomération a émis un titre de recettes d'un montant de 1 801,86 euros sur le budget assainissement au cours de l'exercice 2020 correspondant à la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) prévue dans le cadre d'un permis de construire.

Madame Marion FLEURY résidant sur la commune des Angles, bénéficiaire du permis de construire est aujourd'hui dans une situation extrêmement difficile qui ne lui permet plus d'honorer cette créance.

L'intéressée a donc déposé une demande de remise gracieuse auprès des services du Grand Avignon.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le titre de recettes n°2020-789 d'un montant de 1 801,66 euros émis sur le budget annexe de l'assainissement à l'encontre de Madame Marion FLEURY,

Vu la demande de remise gracieuse formulée par Madame Marion FLEURY,

Considérant que la remise gracieuse d'une créance locale nécessite l'autorisation de l'assemblée délibérante.

→ DECIDE d'accorder une remise gracieuse pour le titre n°2020-789 d'un montant de 1 801,66 euros émis à l'encontre de Madame Marion FLEURY sur le budget assainissement. Ce titre fera l'objet d'une annulation par émission d'un mandat sur le compte 673 - Annulation de titres sur exercices antérieurs - du budget annexe de l'assainissement.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 69

CONTRE : 1 GHISLAINE PERSIA (1)

ABSTENTION : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

**POUR LE PRESIDENT DU GRAND
AVIGNON**

***Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le : 07/07/2021

- publié le : 07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/057

RAPPORTEUR : Joël GUIN - Président -

AMENAGEMENT :

- **ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 17 DECEMBRE 2015 RELATIVE A LA CREATION DE LA SPL « GRAND AVIGNON AMENAGEMENT » ET MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° C20210322/024 DU 22 MARS 2021**

Mes Cher(e)s Collègues,

Par délibération n° C/ 20210322/024 du 22 mars 2021 le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de la création de la Société Publique Locale « Grand Avignon Aménagement », a fixé le montant du capital, a approuvé le projet de statuts et a désigné ses représentants.

Un premier projet similaire de création d'une SPL avait été initié par délibération du 17 décembre 2015, sans être mené jusqu'au bout.

Ainsi, dans un souci de clarification, il convient d'abroger la délibération n° 7 du 17 décembre 2015 portant création de la Société Publique Locale Grand Avignon Aménagement.

Cette abrogation ne remet pas en cause la procédure de création en cours de la SPL, sur les bases de la délibération de 2021.

Par ailleurs, la délibération du 22 mars 2021 comporte une erreur d'imputation comptable, en tant qu'elle procède à l'inscription des crédits nécessaires au versement du capital au budget 2021 sur le compte 271 au lieu du compte 261. Il convient de rectifier cette erreur.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ RAPPORTE la délibération n° 7 du conseil communautaire du 17 décembre 2015

→ MODIFIE la délibération n° C/ 20210322/024 du 22 mars 2021 de la manière suivante : dans le délibéré, la phrase « *Décide à cet effet d'inscrire au budget 2021, chapitre 27 article 271, la somme de 113 000 €, montant de cette participation* » est remplacée par la phrase suivante « *Décide à cet effet d'inscrire au budget 2021, chapitre 26 article 261, la somme de 113 000 €, montant de cette participation* ».

→ PRECISE que le mandat relatif au versement du capital sera payé sur le compte à la Banque Postale avant la tenue de l'assemblée générale de la société afin qu'elle puisse se tenir.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le : 07/07/2021

- publié le : 07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/058

RAPPORTEUR : Joël GUIN - Président -

AMENAGEMENT :

- **AVIGNON -ZAC POLE TECHNOLOGIQUE D'AGROPARC - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT - COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE**

Mes Cher(e)s Collègues,

Par délibération du 9 décembre 2019, vous avez approuvé le bilan de l'opération arrêté au 31 octobre 2019 et s'élevant à 115 604 000 € HT.

Conformément à l'article L 1523.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Citadis vous présente le compte rendu de l'opération actualisé au 31 décembre 2020 joint en annexe. Cette concession aux risques de l'aménageur d'une durée de 15 ans a été renouvelée le 25 janvier 2010.

Du point de vue opérationnel,

Cette année a été marquée par le lancement de plusieurs études et projets concernant :

- Validation des études de conception et obtention du PC pour l'extension de Créativa pour engager des travaux dès le mois de janvier 2021. Les principales dépenses vont donc se réaliser sur l'exercice 2021.
- Validation des études de conception et obtention du PC du bâtiment Signal, avenue de l'aérodrome.
- Des Etudes de faisabilité concernant des porteurs de projets (Syt, food in Provence)
- Les études d'aménagement de voirie secondaires pour desservir un nouveau secteur de petits lots de terrains (de 1500 à 2500m²) dans le secteur nord et l'aménagement de l'entrée de l'avenue de l'aérodrome.
- Les études de mise en impasse de la rue Lucie Aubrac.
- Le programme « Victoria » spécialement dédié aux entreprises sortant de pépinières. Il est composé de très petites surfaces et d'espaces partagés, ces derniers étant à la vente ou à la location avec des prix maîtrisés et préférentiels. Les travaux sont en cours pour une livraison en juin 2021. Douze entreprises de Créativa ont déjà réservé leurs espaces.
- Le choix de l'équipe lauréate du Concours du Pole de Conservation du Patrimoine Vauclusien et l'engagement des études de conception. L'objectif est une mise en service début 2025.
- Livraison du programme de 38 logements « le triangle du pont bleu » sur la rue Boudoy.

Du point de vue de la commercialisation,

Le rythme de la commercialisation s'est ralenti durant cette année, à cause de la crise sanitaire et une difficulté plus accrue à obtenir les permis de construire et une validation attendue du secteur « aérodrome » pour accepter des implantations de projet d'activité « mixtes » (bureau et atelier, stockage, ect) sur des terrains de 4000m² à 30 000m².

Globalement, les projets en cours et les terrains qui font l'objet d'une réservation représentent une surface totale de foncier de 5 Hectares. Il resterait donc à commercialiser 24Hectares sur Agroparc.

En matière de communication et actions de promotion, les deux dernières éditions du SIMI (Paris) ont été annulées et les actions étaient menées en lien avec « Avignon, terre de création » ont connu également un ralentissement. La communication a porté essentiellement sur les opérations en cours ; Victoria, Bâtiment signal et Créativa.

Du point de vue financier

Le bilan actualisé au 31 décembre 2020 est en augmentation et s'équilibre désormais au montant de 116 144 000 € HT.

Cette évolution provient principalement de l'ajustement du bilan du programme « Pépinière 3 » réalisée par l'aménageur tant en recette qu'en dépenses. L'évolution du programme avec 11 bureaux supplémentaires permettant d'améliorer la capacité d'accueil et l'exploitation de la pépinière fait passer la participation du Grand Avignon de 2 020 000 € à 2 463 000 €.

Le bilan prend en compte l'augmentation de la participation aux équipements publics de 443 000 €HT (531 600 €TTC), l'augmentation du poste cessions pour 288 000 € HT, des participations desserte privé pour 237 594 € HT et des produits divers pour 88 106 € HT.

Un avenant n°6 à la concession d'aménagement vient modifier en conséquence les modalités de financement de la concession prenant en compte l'augmentation de la participation aux équipements publics.

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie de 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE le compte rendu annuel de la convention publique d'aménagement comportant :

- **Le bilan révisé de la convention publique d'aménagement et son plan de trésorerie au 31 décembre 2020, d'un montant de 116.144.000 € HT**
- **Le tableau des acquisitions et des cessions des immeubles réalisés au cours de l'exercice (du 1^{er} janvier au 31 octobre 2020)**

→ **APPROUVE** l'avenant n°6 à la convention publique d'aménagement augmentant la participation équipements du concédant de l'opération de 531 600 € TTC ;

→ **PRECISE** qu'une avance de 2.000.000 € sera octroyée au titre de l'année 2021

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document à intervenir en application de la présente délibération

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 *GHISLAINE PERSIA (1)*

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le : 07/07/2021

- publié le : 07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/059

RAPPORTEUR : Daniel BELLEGARDE - Vice-Président - DELEGUE MOBILITE DURABLE

TRANSPORT URBAIN :

- **APPROBATION DU PROGRAMME GENERAL DE LA PHASE II DES CHRON'HOP**

Mes Cher(e)s Collègues,

Historique

Le Plan de Déplacements Urbains approuvé par délibération n°9 le 12 décembre 2016 inscrit dans la durée la volonté du Grand Avignon de poursuivre ses actions en matière de mobilité durable. Il planifie à horizon 2025 de développer un réseau structurant de transports collectifs dans la partie la plus dense de l'agglomération, adossé à des lignes restructurées et une couronne périphérique de parking-relais afin de réduire la pression automobile dans le cœur urbain de l'agglomération.

Ainsi, accompagnées d'une première restructuration du réseau, le 19 octobre 2019 et le 20 février 2020, ont été respectivement inaugurées la première phase du tramway de 5,2 km entre Saint-Chamand et Saint-Roch et les deux premières lignes Chron'Hop "C2 Avignon Nord-Hôpital" et "C3 Agroparc- St Lazare".

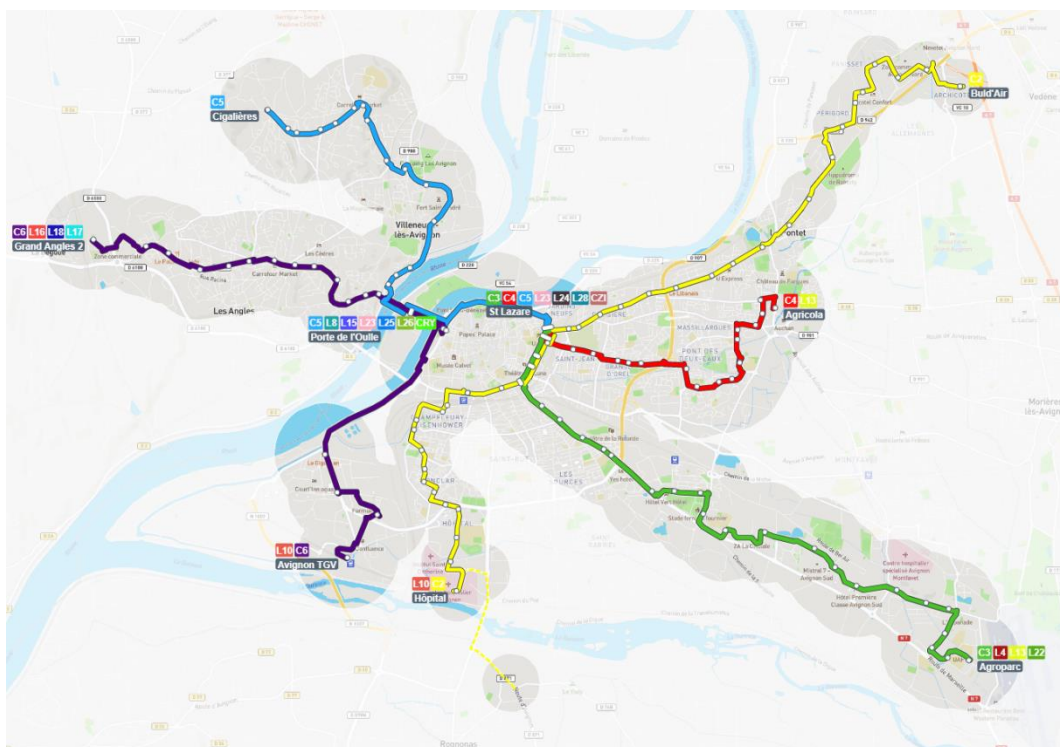
Cette première opération à hauteur de 135M€ a été accompagnée par le lancement des études de réalisation des premiers parkings relais et constitue la première phase du réseau structurant de transports collectifs.

La deuxième phase du réseau structurant

Adoptée à l'unanimité, la délibération N°8 du 26 Avril 2021 engage opérationnellement la deuxième phase du réseau structurant de transports collectifs telle que programmée dans le cadre du PDU à savoir :

- La deuxième phase du tramway sur la base de la délibération N°11 en date du 9 mars 2018 ;
- La deuxième phase des Chron'Hop, en particulier sur la partie gardoise, et l'aménagement du pont du Royaume dans le prolongement de celui du pont Daladier.

Au regard des enjeux en matière de mobilité et de changement climatique, le Grand Avignon a souhaité accélérer la dynamique en intégrant la ligne 9 entre Agricola (Le Pontet) et le centre-ville d'Avignon à la deuxième phase des Chron'Hop. Cette intégration assure un développement harmonieux de ce réseau structurant, desservant les secteurs les plus denses et irriguant les principales pénétrantes de l'agglomération.



Dans cet esprit, la réalisation du parking de Realpanier (programmé initialement après 2025) est également intégrée au programme de réalisation de la deuxième phase des Chron'Hop.

Dans cette optique, une mission complémentaire de négociation et d'acquisition du foncier nécessaire est confiée à la SPL Tecelys.

Le programme général

Le programme porte sur la réalisation à l'horizon de fin 2024 des lignes de bus Chron'hop « Gardoises » C5 et C6 (lignes 5 et 16 actuelles) et de la ligne C4 (ligne 9 actuellement) qui sera en lien avec le P+R de Réalpanier. Les C4, C5 et C6 viendront ainsi compléter les lignes C2 et C3 mises en service en février 2020 et permettront une meilleure connexion avec le cœur d'agglomération.

Le projet de réalisation des lignes de bus haute fréquence « Chron'hop » vise à :

- ✓ compléter le réseau actuel structurant intégrant l'offre actuelle (la phase I du tramway et des Chron'hop) et future avec la poursuite du tramway et le renforcement du réseau de P+R ;
- ✓ optimiser de façon significative la fréquentation du réseau de transports collectifs, pour attirer de nouveaux usagers et leur garantir une offre de déplacements compétitive sur le plan économique et performante sur le plan écologique.

Les objectifs principaux sont de :

- ✓ favoriser et prioriser la circulation des transports en commun et participer à la mise en accessibilité totale du réseau urbain ;
- ✓ apaiser la circulation routière notamment dans le nouveau partage de l'espace public et l'articulation avec des parkings relais (P+R) aux portes de l'agglomération ;
- ✓ inciter à l'intermodalité sans exclure le partage de tout ou partie des aménagements avec les autres opérateurs de la mobilité dans la mesure où leur présence ne dégrade pas l'efficacité des lignes considérées ;
- ✓ assurer la continuité des itinéraires cyclables ;

- ✓ créer une identification visuelle facilement identifiable pour les utilisateurs.

A l'instar de la première phase, cela passe notamment par un saut qualitatif en matière :

- De fréquence et amplitude horaire ;
- De fiabilité et régularité ;
- De confort ;
- De vitesse commerciale ;
- D'accessibilité aux stations ;
- D'image et de visibilité ;
- D'intermodalité.

Le concept retenu pour la définition des performances des lignes de bus Chron'hop du Grand Avignon s'articule autour des principes suivants :

- ✓ Aménagements (priorités ou facilitations de circulation) visant à des gains de temps de parcours et à une meilleure attractivité des bus
- ✓ Temps de parcours garantis et constants toute la journée
- ✓ Gains de temps de parcours de plusieurs minutes
- ✓ Offre renforcée :
 - Fréquences importantes (10 à 12 mn) et cadencement des horaires
 - Amplitude horaire large (proche de celle du tramway) identique sur l'ensemble du réseau structurant
- ✓ Identité visuelle :
 - Stations spécifiques (mobilier, quais, signalétique ...)
 - Véhicules identifiables (livrée, girouettes, ...).

Les phases d'étude et de concertation permettront de préciser et clarifier en particulier :

- les variantes de tracés
- les aménagements retenus
- le coût et le planning définitifs de l'opération.

Le planning prévisionnel indicatif :

- Etudes et reprises : 2021 à septembre 2024 ;
- Travaux : 3eme trimestre 2023 à fin 2024
- Essais, marche à blanc et mise en service commerciale : fin du 4eme trimestre 2024

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération

Une première estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle s'établissait à 16,5M€ HT (valeur avril 2021).

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE le programme général de la deuxième phase des Chron'Hop et la réalisation du P+R Réalpanier pour un montant prévisionnel de 16,5 M HT valeur janvier 2021 tel qu'annexé à la présente délibération.

→ AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

→ AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires associés.

<u>VOTE DU CONSEIL :</u>	POUR : 70
	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE	

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON**
Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le : 07/07/2021

- publié le : 07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/060

RAPPORTEUR : Daniel BELLEGARDE - Vice-Président - DELEGUE MOBILITE DURABLE

TRANSPORT URBAIN :

- **APPROBATION DU PROGRAMME GENERAL DE REALISATION DU P+R DES ANGLES ET SA DESSERTE**

Mes Cher(e)s Collègues,

Historique

Le Plan de Déplacements Urbains approuvé par délibération n°9 le 12 décembre 2016 inscrit dans la durée la volonté du Grand Avignon de poursuivre ses actions en matière de mobilité durable. Il planifie à horizon 2025 de développer un réseau structurant de transports collectifs dans la partie la plus dense de l'agglomération, adossé à des lignes restructurées et une couronne périphérique de parking-relais afin de réduire la pression automobile dans le cœur urbain de l'agglomération.

Ainsi, accompagnées d'une première restructuration du réseau, le 19 octobre 2019 et le 20 février 2020, ont été respectivement inaugurées la première phase du tramway de 5,2 km entre Saint-Chamand et Saint-Roch et les deux premières lignes Chron'Hop "C2 Avignon Nord-Hôpital" et "C3 Agroparc- St Lazare".

Cette première opération à hauteur de 135M€ a été accompagnée par le lancement des études de réalisation des premiers parkings relais et constitue la première phase du réseau structurant de transports collectifs.

La deuxième phase du réseau structurant

Adoptée à l'unanimité, la délibération N°8 du 26 Avril 2021 engage opérationnellement la deuxième phase du réseau structurant de transports collectifs telle que programmée dans le cadre du PDU.

Celle-ci s'accompagne de la réalisation de P+R en périphérie d'agglomération. L'un des objectifs du PDU, traduite par la fiche-action 27, est d'initier une nouvelle stratégie qui s'appuie sur une gestion et un calibrage de la circulation à l'échelle de l'agglomération en agissant dans un premier temps sur les carrefours d'entrée de celle-ci. L'objectif est de maîtriser les flux en périphérie pour mieux gérer en cœur d'agglomération un trafic déjà apaisé.

En ce sens, il est proposé de mettre en place des aménagements rendant plus concurrentiels les transports en commun sur les grandes pénétrantes de l'agglomération. Plusieurs pistes sont explorées à savoir la régulation dynamique des voies de circulation existantes, la réalisation d'aménagements ponctuels permettant de franchir un point de congestion ou l'utilisation de bandes d'arrêt d'urgence et des accotements.

Les pénétrantes ciblées sont :

- **la RD 6100 en particulier le Pont de l'Europe,**
- la D570 en particulier le Pont de Rognonas,
- la D900 en particulier le carrefour de Bonpas,
- la D225

Associées au développement d'un réseau urbain structurant et à une information du trafic en temps réel, les mesures proposées permettront de développer l'usage des lignes pénétrantes de transport, en particulier pour les navettes domicile-travail lors des périodes de pointe.

Le programme général

Le projet est pluri partenarial et s'insère dans une approche plus large pour apporter au bassin versant gardois une véritable alternative à l'automobile. En effet, elle accompagnera la deuxième phase du réseau structurant avec la poursuite du tramway et trois nouvelles lignes Chron'Hop. Ce sont les ponts Daladier et Royaume qui accueilleront ces infrastructures tandis que le Pont de l'Europe assumera ses fonctions de transit tout en proposant une desserte de transport.

Ces deux approches complémentaires permettront à la fois de traiter des flux pendulaires très importants et les secteurs les plus denses de l'agglomération.

Sans attendre la réalisation de la T3 de la Liaison Est Ouest, le territoire s'engage fermement dans une régulation des flux avec la reconquête des ponts Daladier et Royaume au caractère urbain affirmé d'une part et une alternative efficace en transport en commun pour les pendulaires.

Il répond également aux besoins plus ponctuels durant le festival, du Plan d'Urgence Transport dont les mesures devraient être partiellement pérennisées dans le cadre de la Zone à Faible à Emissions. Le projet concrétise la fiche-action 27 du PDU en maîtrisant les flux routiers pénétrants par la réalisation d'un parking-relais accompagné d'aménagements permettant une desserte performante en matière de transports collectifs et ce sur l'un des axes majeurs de l'agglomération. Par ailleurs, et toujours dans le souci d'optimiser les infrastructures existantes, il intègre sur la portion du Pont de l'Europe, un système de régulation dynamique des voies. Il prend en compte la pendularité des flux et permet d'inverser une voie de sortie (Avignon-Les Angles) le matin et de créer trois voies dans le sens entrant sur la 2X2 voies en service aujourd'hui.

Le tracé de la future ligne permettra de relier le parking relais des Angles au centre ville d'Avignon, sur une longueur d'environ 5,6 km et sans arrêt intermédiaire. Le traitement de la ligne diffère selon les sections.

Sur une première section d'environ 3,5 km correspondant à l'axe RN100 – RD6100, la ligne circulera sur une voie réservée aux véhicules de transport en commun, aux véhicules assurant un transport public particulier de personnes, aux véhicules à très faibles émissions et aux véhicules en covoiturage (« VR2+ »). Cette voie est aménagée sur la bande d'arrêt d'urgence (BAU) de la demi-chaussée sud (vers Avignon), entre le parc-relais et le pont SNCF de la ligne de la rive droite du Rhône ; comme cette bande d'arrêt d'urgence n'est actuellement présente que sur une très faible portion du tracé, l'aménagement de celle-ci sur la totalité du tracé permettra également d'améliorer le niveau de sécurité de l'infrastructure. Quelques points durs d'insertion apparaissent sur le tracé, ils correspondent à des ouvrages d'art dont le gabarit est incompatible avec l'aménagement projeté. Ces ouvrages devraient être élargis afin que la voie réservée soit continue, néanmoins, les études de trafic ont montré que les sections concernées ne connaissent pas de perturbations circulatoires, l'élargissement des ouvrages concernés pourra être réalisé dans un second temps.

Sur une seconde section d'environ 1,3 km correspondant au pont de l'Europe aménagé actuellement à 2x2 voies, la ligne s'insère sur l'ouvrage reconfiguré : l'actuel terre-plein central (consistant en une double glissière béton) est déposé, le pont disposant alors de 4 voies de circulation sans séparation physique, qui seront exploitées en gestion dynamique ; à noter que plusieurs modalités de gestion dynamique seront possibles à la période critique de la pointe du matin :

- Soit en affectant 3 voies tous véhicules vers Avignon et en maintenant 1 seule voie tous véhicules en sortie d'Avignon ;
- Soit en maintenant la capacité actuelle « tous véhicules » à 2 voies vers Avignon et en

affectant dans ce sens une 3ème voie réservée aux transports en commun et aux covoitureurs (le sens sortant d'Avignon ne disposant toujours que d'une seule voie de circulation).

Le projet intègre également le réaménagement de l'échangeur routier situé au niveau du pont, sur l'île Piot. En effet, son aménagement actuel n'est pas conforme aux règles de conception routière. Le pont se raccorde au boulevard Saint Roch par un carrefour à feux : la ligne y disposera d'un couloir d'approche et d'une priorité de passage. Le pont de l'Europe étant la section la plus congestionnée de la ligne, l'affectation dynamique des voies permettra des gains en temps de parcours et en régularité significatifs. La suppression du séparateur central du pont implique une réduction de la vitesse limite autorisée, pour y maintenir un niveau de sécurité acceptable.

Cette volonté d'apaisement de la circulation pose la question du traitement architectural du pont, pour réconcilier la route et la ville, « faire entrer la voiture en ville » ... Le Pont de l'Europe est une entrée de ville, cette infrastructure sera donc repensée comme une architecture urbaine.

A l'heure de pointe du matin, le taux moyen d'occupation des véhicules a été mesuré à 1,14 sur la RN100-RD6100. **En permettant aux usagers en covoiturage de bénéficier des aménagements** pour les transports collectifs, l'objectif du Grand Avignon est d'inciter les automobilistes à abandonner l'autosolisme, ce qui réduira les gênes circulatoires, l'encombrement de la ville, les émissions polluantes...

L'étude de trafic a néanmoins montré en première approche que, au vu des trafics attendus sur le corridor, un report d'environ 255 usagers vers le covoiturage permettrait de réduire le trafic automobile d'environ 15 % sur l'axe, tout en conservant un temps de parcours plus attractif sur la voie réservée que sur la section courante.

Le niveau d'offre envisagé (base des calculs ci-après) est de 45 allers-retours par jour, soit une fréquence moyenne de 20 minutes de 7h à 21h. Elle serait renforcée en heure de pointe pour garantir une cadence à 10 minutes entre 7 et 9h / 17h à 19h d'une part et plus allégée en heures creuses. Ce niveau d'offre sera mis en œuvre du lundi au samedi hors vacances scolaires

Les phases d'étude permettront de préciser et clarifier en particulier :

- les aménagements retenus ;
- l'organisation de l'exploitation du dispositif ;
- le coût, le phasage et le planning définitifs de l'opération.

Le Planning prévisionnel indicatif :

- Etudes et reprises : 2021 à fin 2023 ;
- Travaux : Fin 2023 à mi 2025
- Essais, marche à blanc et mise en service commerciale : fin 2025

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération

Une première estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle s'établissait à 17M€ HT (valeur avril 2021).

Après avis de la commission Finances Mutualisation réunie le 17/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,
Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE le programme général de réalisation du P+R des Angles et sa desserte pour un montant prévisionnel de 17M HT valeur janvier 2021 tel qu'annexé à la présente délibération.

→ AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

→ AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires associés.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le : 07/07/2021

- publié le : 07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/061

**RAPPORTEUR : Jacques DEMANSE - Vice-Président - DELEGUE TRANSITION ENERGETIQUE -
VALORISATION DES DECHETS**

DECHETS :

- **MODIFICATION DU CALCUL POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DES BATEAUX FAISANT ESCALE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND AVIGNON DANS LE CADRE DU TOURISME FLUVIAL POUR L'ANNEE 2021**

Mes Cher(e)s Collègues,

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Par délibération n°20 du 22 décembre 2011, le Grand Avignon a instauré une redevance spéciale concernant la collecte et le traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères des bateaux faisant escale sur le territoire du Grand Avignon dans le cadre du tourisme fluvial.

Ces tarifs ont été modifiés par délibération n°11 en date du 30 janvier 2014.

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1989 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et la rationalisation des périmètres d'organisation du service d'élimination des déchets ménagers et à la clarification de son financement,

Vu l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales relatif au transfert de compétence d'élimination et de valorisation des déchets,

Vu l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales relatif à la nature des déchets collectés par le service public,

Vu la circulaire n°94-35 du 1^{er} mars 1994 définissant les déchets assimilés,

Vu l'article 1609 du Code général des impôts relatif à l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Vu l'article 1521 du Code général des impôts relatif à l'assiette de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

La crise sanitaire met en grande difficulté économique de nombreuses entreprises. Les bateaux dont l'activité est le tourisme fluvial sont également impactés.

Quatre bateaux, sont amarrés aux allées de l'Oulle à Avignon. Il s'agit d'un amarrage technique. En effet, actuellement ses 4 bateaux n'ont aucune activité économique. Il y a à bord uniquement du personnel d'équipage qui génère une quantité moins importante de déchets.

A leur demande en date du 15 mars, le service de collecte qui habituellement est de deux collectes par jour 7 jours sur 7 passe à une collecte par jour.

Le nombre de bacs a également été diminué. De 17 bacs d'ordures ménagères de 660L nous passons à 6 bacs (2 bacs par box).

Il convient donc de revoir le calcul pour la collecte et le traitement des ordures ménagères pour ces

4 bateaux présents en permanence sur les allées de l'Oulle à Avignon sans touriste à bord et qui produisent donc beaucoup moins de déchets.

Les bateaux concernés sont :

- SS CATHERINE
- VIKING BURI
- VIKING DELLING
- VIKING HEIMDAL

La nouvelle formule ci-dessous prend effet à compter du 15 mars 2021 jusqu'au 30 juin 2021 inclus par bateau :

Volume OM = (660L X Nb de jour de présence) X 0.030€/Litre

A ce montant s'ajoutent les frais de gestion correspondant à 8% du montant de la facture plafonnés à 1054€<

Dès le 1^{er} juillet 2021, cette délibération n'aura plus lieu d'être et la délibération n°11 du 30 janvier 2014 sera de nouveau exécutoire.

Après avis de la commission Développement Durable - Environnement déchets - Travaux réunie le 15/06/2021,

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE la mise en place de cette nouvelle formule de tarification pour les bateaux SS CATHERINE, VIKING BURI, VIKING DELLING et VIKING HEIMDAL pendant l'arrêt de leur activité économique ;

→ PRECISE que cette formule est applicable à compter du 15 mars 2021 jusqu'à ce que l'activité économique puisse reprendre pour ces bateaux ;

→ AUTORISE monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout document concernant ce dossier ;

→ PRECISE que les recettes seront imputées au compte 70612 fonction 812 du budget annexe des ordures ménagères.

MME Laurence LEFEVRE n'a pas pris part au vote

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVENT LES SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,

POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON

Le Directeur Général des Services,

Alain CLUZET

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le : 07/07/2021

- publié le : 07/07/20

DELIBERATION N°C20210628/062

**RAPPORTEUR : Jacques DEMANSE - Vice-Président - DELEGUE TRANSITION ENERGETIQUE -
VALORISATION DES DECHETS**

DECHETS :

- **SIGNATURE D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS « PREVENTION, TRI DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE » ENTRE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET LE GRAND AVIGNON**

Mes Cher(e)s Collègues,

La transformation d'un modèle économique linéaire (produire → consommer → jeter) à un modèle économique circulaire est au cœur des orientations de la planification régionale de prévention et de gestion des déchets adoptée dans le cadre du SRADDET le 15 octobre 2019.

La Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire renforce le rôle des Régions dans ce domaine, en leur conférant une compétence nouvelle : la Région assure désormais la coordination et l'animation des actions conduites par les différents acteurs en matière d'économie circulaire.

La planification régionale, adoptée en 2019, fixe des **objectifs quantitatifs** pour atteindre les ambitions nationales et européennes en matière de prévention, de réemploi et de valorisation. Dans cette perspective, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose la mise en œuvre d'une stratégie régionale et de nouveaux dispositifs d'accompagnement en vue d'une autonomie des bassins de vie en matière de gestion des déchets.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté un nouveau cadre d'intervention, ambitieux, pour soutenir les mesures de prévention, de tri et de gestion des déchets portées par les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en la matière (service public de prévention et de gestion des déchets).

Il est proposé aux collectivités qui sollicitent un soutien financier régional de signer un Contrat d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire » les engageant dans une démarche globale de prévention et de gestion des déchets, objet du présent Contrat.

Ce contrat comprend 4 axes de travail :

- Axe 1 : Elaborer une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets en cohérence avec la planification régionale
- Axe 2 : Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme et leur programmation budgétaire répondant à l'axe 1.
- Axe 3 : Adhérer au minimum à un des différents réseaux régionaux de prévention régionaux : Compost Plus, Remed, Zéro déchets plastiques en Méditerranée, Réseau des Ressourceries, Réseau de lutte contre le Gaspillage alimentaire....
- Axe 4 : Adhérer à la Charte Zéro déchet plastique régionale.

A l'intérieur de ces 4 axes, le Grand Avignon prend des engagements forts pour atteindre les objectifs imposés par la réglementation ; l'objectif principal étant de diminuer de 10% la production par habitant de déchets ménagers et assimilés entre 2015 et 2025, soit pour le territoire du Grand Avignon **-42 kg/an/hab entre 2020 et 2025**. Cet objectif de diminution des déchets sera à coupler avec un effort important pour une plus grande valorisation des déchets pris en charge par le Grand

Avignon.

Concernant, plus spécifiquement, les Ordures Ménagères Résiduelles, il faut diminuer les quantités de - 90 kg/an/habitant entre 2020 et 2025 (de 359 kg/an/hab en 2020 à 269 kg/an/hab en 2025).

Ces engagements forts se traduisent dans le contrat d'objectifs par un programme ambitieux constitué de 21 actions (dont certaines sont déjà en cours) encadré par une gouvernance globale de la stratégie « économie circulaire » globale du Grand Avignon.

Les actions principales de ce contrat seront :

- La mise en œuvre d'un plan local de prévention des déchets, véritable « colonne vertébrale » de la stratégie déchets et économie circulaire du Grand Avignon ;
- Le retrait progressif du Grand Avignon de la prise en charge des déchets des professionnels (accès en déchèterie, collectes en ZAC, seuils d'exclusion...) ;
- La définition, via une étude spécifique, d'une stratégie précise et combinée pour le tri à la source des biodéchets et la tarification incitative :
 - volonté de favoriser en premier lieu le compostage individuel et de proximité plutôt qu'une collecte en porte à porte,
 - tests de tarification incitative sur différentes communes ;
- La poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur sur les déchèteries et les installations de traitement des déchets ;

Ainsi,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU la loi n°2020-105 du 10 juillet 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

VU le décret n°2016-811 du 17 juin 2016 relatif au Plan régional de prévention et de gestion des déchets ;

VU la délibération n°19-336 du 26 juin 2019 du Conseil régional approuvant le Plan régional de prévention et de gestion des déchets ;

VU la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil régional adoptant le projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU la délibération 23 avril 2021 du Conseil régional approuvant le Plan « Gardons une COP d'avance : Plan climat » et son objectif « une région autonome pour la gestion de ses déchets » ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU la délibération n°20-451 du 9 octobre 2020 « Autonomie des bassins de vie en matière de gestion des déchets : stratégie régionale et nouveaux dispositifs » ;

Après avis de la commission Développement Durable - Environnement Déchets – Travaux réunie le 15/06/2021,

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.
Le Conseil de communauté,
Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE les 21 actions définies dans le Contrat d'objectifs

→ APPROUVE la signature du Contrat d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire » entre la région Provence Alpes Côte d'Azur et le Grand Avignon

→ APPROUVE les futures demandes de subvention correspondantes aux actions du présent contrat auprès de la Région et de l'ADEME

→ AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout document concernant ce dossier ;

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le : 07/07/2021

- publié le : 07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/063

**RAPPORTEUR : PhilippeINDERBITZIN - Vice-Président - DELEGUE ATTRACTIVITE TOURISTIQUE
TOURISME :**

- **AJOUT D'UN PRODUIT A LA GRILLE DES TARIFS « VISITES GUIDEES ET ANIMATIONS POUR GROUPES ET INDIVIDUELS / BOUTIQUE » - ANNEE 2021**
 - **AVENANT N°1**

Mes Cher(e)s Collègues,

Le 22 février 2021 le Conseil Communautaire, par délibération N°C20210222/015 approuvait la grille tarifaire « VISITES GUIDEES ET ANIMATIONS POUR GROUPES ET INDIVIDUELS / BOUTIQUE » appliquée par l'Office de Tourisme communautaire pour l'année 2021.

Depuis, la mairie de Villeneuve lez Avignon a sollicité l'Office de Tourisme du Grand Avignon pour qu'il mette à disposition des visiteurs des chariots à roulettes en vente et en prêt dans son bureau de Villeneuve lez Avignon afin d'inciter les habitants et visiteurs à se déplacer à pied dans le centre historique. La ville accompagne cette action par la mise en place d'aires de stationnements réglementés.

Dans le cadre de la stratégie touristique menée par l'Office de tourisme intercommunal, le développement d'une offre à destination des visiteurs locaux et de proximité est largement pris en compte. Ce nouveau produit vient donc compléter un panel de produits qui leur est aussi destiné comme les cartes de randonnée.

Parallèlement, ce dispositif va permettre d'offrir aux visiteurs la possibilité de découvrir le centre historique dans des conditions d'accueil améliorées et va donner une meilleure visibilité des partenaires installés sur ce secteur.

L'Office de Tourisme du Grand Avignon propose donc de participer à cette action en :

- Achetant un stock de 50 chariots à roulettes au prix unitaire de 12€
- Vendant une partie du stock (40 chariots) au prix public unitaire fixé à 15€
- Mettant en prêt gracieux l'autre partie du stock (10) pour une durée limitée et en échange d'une pièce d'identité

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique – Emploi – Insertion du 16 juin 2021,

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ APPROUVE l'avenant n°1 à la grille tarifaire « VISITES GUIDEES ET ANIMATIONS POUR GROUPES ET INDIVIDUELS / BOUTIQUE » appliquée par l'Office de Tourisme communautaire pour l'année 2021 – annexe jointe

→ APPROUVE la mise en vente de 40 charriots à roulettes au prix de 15€ et le prêt gracieux de 10 chariots (sur un stock total initial de 50 unités) dans le bureau d'information touristique de Villeneuve lez Avignon.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le : 07/07/2021

- publié le : 07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/064

RAPPORTEUR : Claude MOREL - Vice-Président - DELEGUE SPECTACLES VIVANTS

CULTURE :

- **OPERA GRAND AVIGNON**
 - **CONCOURS OPERA JEUNES ESPOIRS RAYMOND DUFFAUT 2021**

Mes Cher(e)s Collègues,

L'Opéra Grand Avignon et le Club Sorooptimist International d'Avignon (membre co-fondateur du concours) présente le **concours OPERA JEUNES ESPOIRS Raymond Duffaut 2021**. L'objectif du concours est d'inviter les jeunes artistes âgés de 16 à 26 ans et de toute nationalité à exprimer leur passion pour l'art lyrique.

Cette 6^e édition se déroulera du jeudi 21 au dimanche 24 octobre 2021 au Conservatoire du Grand Avignon (éliminatoires) et à l'Opéra Grand Avignon (demi-finale et finale).

Le comédien **Pierre ROCHEFORT** est le parrain de cette édition.

De nombreux partenaires se sont associés à l'Opéra Grand Avignon tant au niveau de leur engagement financier que de leur participation : la Région SUD, le Département de Vaucluse, l'Institut Culturel Italien de Marseille, La CCI de Vaucluse, L'Avant Scène Opéra, La Mirande, Le Serre des Mourres - Sabon de Rocheville, l'association étudiante Premières Loges, l'association Petit Palais Diffusion et 15 clubs Sorooptimist International (Alès, Avignon, Draguignan, Grenoble, Haute-Provence, Hyères-les-Palmiers, Marseille, Menton, Montpellier, Nice, Nîmes, Saint Raphaël, Toulon, Uzès, Vallauris Sophia Antipolis).

La dotation totale du concours 2021 s'élève à la somme de **16 500 €**.

GRANDS PRIX :

- Prix Jeune Espoir - Grand Avignon > **2 000 euros**
- Prix Jeune Talent - Conseil Départemental de Vaucluse > **3 000 euros**
- Prix Révélation - Région Sud > **5 000 euros**
- Prix Club Sorooptimist International France Sud-Est > **3 500 euros** décerné à l'une des jeunes artistes féminines finalistes des catégories *Jeune Espoir*, *Jeune Talent* ou *Révélation*

PRIX SPÉCIAUX

- Coup de cœur du parrain 2021 > **1 000 euros** décerné par Pierre Rochefort
- Prix de L'Avant Scène Opéra > **1 000 euros**
- Prix du (de la) meilleur(e) interprète du répertoire français > **1 000 euros** décerné par l'association Petit Palais Diffusion
- Prix du (de la) meilleur(e) interprète du répertoire italien > **proposition de concert** décerné par l'Institut Culturel Italien de Marseille et le Consulat Général d'Italie de Marseille
- Prix de l'Orchidée > **proposition de concert à l'Université d'Avignon** décerné par l'association étudiante Premières Loges
- Prix du Public > **proposition de concert dans le cadre du cycle Apér'Opéra de l'Opéra Grand Avignon - saison 2021/2022** décerné par les spectateurs présents lors de la *Finale* du concours. Chaque spectateur votera pour l'un des candidats finalistes.

COMPOSITION DU JURY 2021

Président du jury

- **Raymond Duffaut** *président du Centre Français de Promotion Lyrique*

Membres du jury

- **Amel Brahim-Djelloul** *soprano*
- **Lucie Leguay** *chef d'orchestre*
- **Aliette de Laleu** *journaliste et chroniqueuse France Musique*
- **Monique Albergati** *membre du Club Soroptimist International - Avignon*
- **Laurent Campellone** *directeur général de l'Opéra de Tours*
- **Frédéric Roels** *directeur de l'Opéra Grand Avignon*
- **Yves Senn** *directeur artistique de L'Avant-Scène Opéra - Neuchâtel (Suisse)*
- **Richard Martet** *rédacteur en chef d'Opéra Magazine*

Après avis de la commission Culture réunie le 02/06/2021.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ **AUTORISE** l'organisation de cette sixième édition du concours OPERA JEUNES ESPOIRS *Raymond Duffaut* 2021 – OPERA GRAND AVIGNON

→ **ADOpte** le règlement du concours annexé

→ **PRECISE** que la dotation du *Prix Grand Avignon* s'élève à 2 000 €

→ **PRECISE** que le *Prix du Public* est une proposition de concert dans le cadre du cycle *Apér'Opéra* de l'Opéra Grand Avignon - saison 2021/2022

→ **AUTORISE** le mandatement de la dépense sur le compte 6714 pour un montant de 2 000 € du budget annexe de l'Opéra Grand Avignon sur les crédits prévus à cet effet.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LA DELIBERATION EST ADOpTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le : 07/07/2021

- publié le : 07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/065

RAPPORTEUR : Claude MOREL - Vice-Président - DELEGUE SPECTACLES VIVANTS

CULTURE :

- **OPERA GRAND AVIGNON**
 - **TARIFICATION DE LA SAISON 2021-2022**

Mes Cher(e)s Collègues,

L'Opéra Grand Avignon - L'Autre Scène propose sa **saison artistique 2021/2022** ainsi que la grille de ses tarifs.

Cette programmation comprend **101 spectacles** différents (contre 73 en 2020/2021) dont :

- OPÉRA/OPÉRETTE 11,
- CONCERT LYRIQUE 15,
- DANSE 12, THÉÂTRE 9,
- SYMPHONIQUE 9,
- MUSIQUE DE CHAMBRE 4,
- MUSIQUE BAROQUE 4,
- PROGRAMMES FAMILLE 10,
- CONCERT(S) 14,
- PROGRAMMES SCOLAIRES 13,

plus des accueils de programmes du CONSERVATOIRE DU GRAND AVIGNON ainsi que des classes de maître et des ateliers parents-enfants.

Soit une saison de 129 levers de rideau.

Les principales évolutions par rapport aux tarifs de la saison en cours sont :

- La création d'une boutique d'objets au nom de l'Opéra Grand Avignon ou en lien avec l'opéra
- Une nouvelle carte du bar du théâtre historique et l'ouverture de celui de L'Autre Scène
- La reprise des visites du théâtre historique
- Une formule PASS (RÉ)OUVERTURE Opéra Grand Avignon (cf. tarif 17)

La liste des tarifs est la suivante :

1. Les tarifs de billetterie :

Ils varient à chaque saison en fonction de la programmation et de la nature du spectacle. Il existe plusieurs catégories de public et de tarif :

- Un général
- Un pour les groupes de 10 personnes
- Un pour les jeunes de moins de 25 ans, étudiants, personnes en situation de handicap et leur accompagnant, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux

2. Les tarifs de location :

Des salles de l'Opéra historique et de L'Autre Scène pour des spectacles, conférences et autres

réunions.

Des éléments scénographiques appartenant à l'Opéra Grand Avignon (décors, costumes, accessoires...).

3. Les tarifs des visites.

4. Les tarifs du bar :

Denrées alimentaires et boissons vendues aux spectateurs à l'Opéra historique et à L'Autre Scène.

5. Les tarifs de prestation des artistes du ballet et du chœur et des techniciens :

Ces ensembles peuvent participer à différentes programmations en dehors de celles de l'Opéra Grand Avignon afin de renforcer le rayonnement artistique de l'établissement. Le tarif de prestation des agents de la technique et de la production dans le cadre de la mise à disposition du personnel pour des prestations dans les maisons de spectacles ou des opérations manutention.

6. Les tarifs d'adhésion à la maîtrise :

Il s'agit d'adhésion au chœur d'enfants âgés d'au moins 7 ans. Cette maîtrise a pour objectif d'offrir à ses élèves une ouverture sur le chant et le théâtre lyrique à travers une formation intégrant la participation au spectacle vivant.

7. Les droits d'inscription au 6^e concours Opéra Jeunes Espoirs Raymond Duffaut.

8. Les Tarifs de vente de costumes de production de l'Opéra Grand Avignon.

9. Les tarifs de réservation et correspondance :

Ils correspondent aux frais générés par le système de réservation, soit par téléphone et par courrier.

10. Les tarifs des espaces publicitaires :

Il s'agit des espaces publicitaires dans la brochure de saison vendus à des annonceurs.

11. Les tarifs de la boutique.

L'Opéra Grand Avignon accueille 600 jeunes environ par répétition générale d'opéra et de concert symphonique. 10 000 scolaires sont reçus par an dont les enfants des centres sociaux et de loisirs, les centres médicaux éducatifs... Un effort particulier est effectué à l'égard des étudiants avec lesquels l'Opéra Grand Avignon a initié un travail d'échange avec les metteurs en scène, les artistes lyriques ou les chorégraphes.

Après avis de la commission Culture réunie le 02/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ ADOPTE les tarifs proposés dont le détail est fourni dans l'annexe ci-jointe,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur Vice-Président délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
*Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET***

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le : 07/07/2021

- publié le : 07/07/2021

DELIBERATION N°C20210628/066

RAPPORTEUR : Guy DAVID - Vice-Président - DELEGUE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL

CULTURE :

- **CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL**
 - **TARIFICATION 2021/2022**

Mes Cher(e)s Collègues,

La délibération n°C20200609-007 du 9 juin 2020 fixant les tarifs en vigueur au Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon reste inchangée. Suite à la crise sanitaire due à la Covid-19, il est décidé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2021/2022.

TARIFICATION DU CRR

A- Cotisation annuelle :

1) Grille tarifaire

Les frais de dossier d'un montant de 20 € sont obligatoires pour tous les élèves (nouveaux et anciens) - y compris si l'élève n'accède finalement pas à la scolarité (arrêt à l'issue des trois cours d'essai, échec à un concours d'entrée ou inscription sur liste d'attente) - et ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

Pour les habitants du Département de Vaucluse et de l'Agglomération du Grand Avignon, la grille tarifaire est proposée en fonction du Quotient Familial : tableau joint en annexe.

Sauf préconisation du règlement pédagogique, les inscriptions dans des pôles différents s'additionnent quel que soit la zone de tarif.

La grille tarifaire comporte six lignes de tarifs selon le quotient familial et/ou domiciliation : tarif A, tarif B1, tarif B2, tarif C, tarif D et tarif E et deux tarifs fixes pour les stages d'ensemble amateurs constitués et pour les élèves étrangers.

L'inscription en Classe à Horaires Aménagés primaire est gratuite.

CORRESPONDANCES TARIFS / CONTENUS

Tarif A :

Pôle musique :

Cycle d'éveil avec cours individuel d'instrument,

Cursus en cycles 1, 2 et 3 avec au minimum un cours individuel d'instrument/ de chant/ d'accompagnement ou autres cours individuels.

Elèves en cours individuel d'instrument en hors cursus.

Un élève en cursus suivant au moins 1 cours semi-collectif se verra attribuer un tarif D à la place du tarif A.

Pour les élèves suivant plus de 5 cours collectifs, 1 forfait supplémentaire de 50€ est facturé.

Pôle danse : Cursus classique/Jazz/Contemporain/Hip-hop en cycle 1 et 2.

Pôle théâtre : Cours en cycle 1 et 2.

Tarif B1 : Cours collectifs

Pôle musique : FM, éveil musical, initiation, éveil musique-danse, histoire de la musique, musique de chambre, ensembles, chœurs, chorale, orchestre tango, orchestre baroque, CHAM (collèges Vernet Avignon et Jules Verne Le Pontet).

Pôle danse : Initiation danse, classique/Jazz/Contemporain hors cursus adultes, hip-hop hors cursus au Pontet, CHAD.

Pôle théâtre : Initiation théâtre (site Le Pontet), cycle préparatoire, APPA, CHAT.

Chaque cours collectif est facturé au tarif B1. A partir du 3^{ème} cours, le tarif D est appliqué. A partir du 5^{ème} cours collectif, un forfait supplémentaire de 50€ sera attribué.

Les élèves en CHAD, CHAM et CHAT bénéficient du tarif « Grand Avignon/Vaucluse ».

Le tarif A inclut tous les cours collectifs du tarif B1 ainsi que le violon Suzuki.

Tarif B2 : Cours semi-collectifs

Pôle musique : jazz, musiques actuelles, écriture, analyse, composition, contrepoint, orchestration, édition musicale, fugue, harmonie, harmonie au clavier, MAO, art lyrique, direction d'orchestre. Ces cours sont facturés si l'élève ne pratique pas un instrument ou s'il est en hors cursus.

Tarif C :

Pôle musique : orchestre symphonique, orchestre à cordes, harmonie du CRR, harmonie des juniors, jeune orchestre symphonique, Big-band, comédie musicale en supplément du cursus.

Le tarif C est inclus dans le tarif A, B1, B2, D et E

Tarif D : Cours en 3^{ème} cycle spécialisé musique-danse-théâtre dont les dispositifs à aménagement d'horaires Mistral et Comédie musicale. Pour les élèves en cycle spécialisé, un 2^{ème} instrument commencé (1C1) est gratuit, un 3^{ème} instrument commencé (1C1) est facturé à 50% du tarif A. Les cours d'instruments commencés avant le passage en cycle spécialisé sont facturés au tarif A.

Le tarif D inclut tous les cours collectifs inscrits dans le tarif B1 et B2.

Les élèves extérieurs en cycle spécialisé bénéficient du tarif « Grand Avignon » en tranche 12 soit 430€.

Tarif E : Classes préparatoires supérieur musique-danse-théâtre et perfectionnement.

Le tarif E inclut tous les cours collectifs inscrits dans les tarifs B1 et B2 sauf le violon Suzuki.

Tarif étudiant étranger hors UE : 845€. Le 2^{ème} et 3^{ème} instrument sera facturé à 50%.

Stage ensemble amateurs constitués : 190€

Le tarif A inclut tous les cours collectifs du tarif B1

Le tarif C est inclus dans le tarif A, B1, B2, D et E

Le tarif D inclut tous les cours du tarif B1 et B2

Le tarif E inclut tous les cours collectifs des tarifs B1 et B2

1 cours collectif = 1 tarif B1

1 cours semi-collectif = 1 tarif B2

2 cours collectifs = 2 tarifs B1

2 cours semi-collectifs = 2 tarifs B2

3 cours collectifs = 1 tarif D

3 cours semi-collectifs = 1 tarif E

6 cours collectifs = 1 tarif D + 1 forfait supplémentaire de 50€

6 cours semi-collectifs = 1 tarif E + 1 forfait supplémentaire de 50€

2) Dispositions particulières

L'inscription dans une 2^{ème} discipline, dans le même pôle, relevant du même tarif A, B ou C génère une 2^{ème} facturation sauf disposition particulière relevant du règlement pédagogique (en conformité avec le Schéma National d'Orientation Pédagogique).

Les inscriptions dans des pôles différents s'additionnent sauf disposition particulière relevant du règlement pédagogique.

Un tarif dégressif est mis en place pour les élèves domiciliés dans le Grand Avignon et dans le Vaucluse sur le 2^{ème} membre d'une même famille et au-delà (appliqué sur le tarif le plus bas).

Les élèves en cycle spécialisé domiciliés en dehors du Vaucluse et du territoire du Grand Avignon bénéficient du tarif D « Grand Avignon » en tranche 12 et non du tarif extérieur.

Les étudiants ERASMUS et les étudiants en Théâtre CPES Aix-en-Provence sont exonérés de la cotisation annuelle mais pas des frais de dossier.

Les élèves inscrits en cours d'instrument dans une des 7 écoles associées et inscrit parallèlement au CRR en formation musicale ou en pratique collective sont exonérés de la cotisation mais pas des frais de dossier.

3) Personnes bénéficiant du tarif Grand Avignon – Vaucluse

Les élèves en CHAM, CHAT et CHAD (Classes à Horaires aménagés)

Les commerçants du Grand Avignon sur justificatif,

Les élèves logés en internat au collège ou au lycée sur Avignon (sur présentation d'une attestation ou de la facture de l'internat).

Les élèves domiciliés à l'extérieur et inscrits en DAHT à l'université d'Avignon et en DAHM au lycée.

Les élèves en cycle spécialisés domiciliés à l'extérieur seront facturés Tranche 12 de la grille tarifaire.

4) Quotient familial

Afin de calculer la tranche du quotient familial de chaque élève et la zone de tarif, la famille doit fournir, avant fin septembre :

-L'attestation de la CAF de moins de 3 mois ou les avis d'imposition du foyer (les 2 avis d'imposition du foyer sont obligatoires même en cas de famille recomposée). En cas de chômage, le montant journalier ou mensuel des allocations Pôle Emploi doit être fourni.

-Un justificatif de domicile de l'année en cours : quittance d'eau, d'électricité, de gaz, taxe foncière ou d'habitation, avis d'imposition ou Assurance habitation.

-La pièce d'identité du responsable.

Les documents non acceptés sont :

-Les factures de téléphone portable,

-Les quittances de loyer,

-Les attestations d'hébergement

Ces documents doivent être fournis au plus tard le 30 septembre.

Au-delà du 30 novembre, aucun quotient familial ne pourra être modifié même si celui-ci est moins élevé que le précédent, aucun changement de zone de tarif ne sera accepté.

Pour les familles ne justifiant pas de leur adresse avant le 30 novembre : elles se verront attribuer un tarif extérieur sans prise en compte du quotient familial. Dans le cas où elles ne règlent pas ce tarif extérieur, elles recevront une relance par courrier début décembre avec une échéance de deux semaines. Au-delà de ce délai, le Trésor Public se chargera du recouvrement de la dette.

Pour les familles ne justifiant pas de leur quotient familial avant le 30 novembre : elles se verront attribuer un tarif en tranche 12 pour les domiciliés dans le Vaucluse et sur le territoire du Grand Avignon.

Le conservatoire prend en compte le quotient familial calculé par la CAF qui est indiqué sur l'attestation. Dans le cas où la famille ne bénéficie pas de prestations de la CAF, le quotient familial sera calculé sur la base du ou des avis d'imposition du foyer. Il sera calculé comme suit :

Total des revenus annuels du foyer/12 + les prestations mensuelles de la CAF

Nombre de parts fiscales du foyer

Les revenus indiqués sur l'avis d'imposition comprennent :

- les salaires, les revenus des professions libérales,
- les pensions alimentaires,
- les revenus fonciers,
- les revenus de capitaux mobiliers.

5) Paiement de la cotisation annuelle et des locations d'instruments

Chèques, carte bancaire, espèces et paiement en ligne.

Carte Temps libre des villes d'Avignon, de Morières-Lès-Avignon et du Pontet.

Les coupons sport ANCV (acceptés seulement pour les cotisations des élèves de danse).

Chèques vacances ANCV

Monnaie locale complémentaire et citoyenne « La Roue »

Le paiement de la cotisation annuelle peut se faire en 3 fois (novembre-décembre-janvier) sous conditions.

Pour tous les élèves :

Inscription :

Toute inscription antérieure au 15 février entraîne le paiement de la totalité de la cotisation annuelle.

Toute inscription postérieure au 15 février sera facturée à 50 %.

Démission :

Toute démission avant la date d'échéance de la facture entraîne le paiement obligatoire de 50 % de la cotisation annuelle.

Toute démission après la date d'échéance entraîne le paiement total de la cotisation annuelle. Aucun prorata ne sera calculé.

Toute démission d'un élève doit être justifiée par un courrier ou un mail. Dans le cas contraire, la facturation ne sera pas interrompue.

En aucun cas la démission ne doit être annoncée à l'administration par le biais de l'enseignant.

Remboursement :

Les frais de dossier de 20 € ne sont pas remboursables.

La cotisation annuelle n'est pas remboursable en cas de démission en cours d'année sauf en cas de maladie : elle est remboursable à 50% seulement avec un arrêt de 5 mois minimum sur présentation d'un certificat médical.

Pour les nouveaux élèves :

Les 3 premiers cours sont considérés comme « cours d'essai ». La facturation prend effet à partir du 4^{ème} cours. Toutefois, le paiement des frais de dossier demeure obligatoire et non remboursable (y compris pour les cours d'essai, pour l'accès à un concours d'entrée voire même pour une inscription sur liste d'attente n'aboutissant pas à une inscription à un cours).

Gestion des impayés :

Le CRR envoie les factures aux familles fin octobre avec une échéance de paiement fixée à quatre semaines.

Les familles ne réglant pas la cotisation annuelle avant la date d'échéance recevront une relance par courrier et par mail début décembre avec une nouvelle échéance de deux semaines. Si le paiement n'est toujours pas honoré après cette date, les élèves seront refusés en cours dès le 1^{er} février. Au-delà de ce délai, le Trésor Public se chargera du recouvrement de la dette. Les familles n'ayant pas réglé leur cotisation annuelle au CRR n'auront pas la possibilité de se réinscrire l'année suivante tant que la dette de l'année précédente n'est pas honorée au Trésor Public. Les familles dont le dossier est envoyé au Trésor Public deux années de suite ne pourront plus se réinscrire au CRR, même après paiement de leur dette au Trésor Public.

Les familles envoyées au Trésor Public deux années de suite ne pourront plus se réinscrire au CRR, même après paiement de leur dette au Trésor Public.

B- Locations**1) Instruments****a) Grille tarifaire**

Tarifs de location des instruments/Niveaux	Tarif Grand Avignon/Vaucluse
1C1 et Initiation	50€
1C2	70€

1C3	90€
1C4	110€
A partir du 2 ^{ème} cycle	150€

Le tarif est attribué pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Le tarif s'applique quel que soit le moment de l'année où l'enfant débute sa scolarité pour une période allant jusqu'au 30 juin 2021.

b) Règlement

Les instruments sont loués en priorité aux élèves du 1^{er} cycle et aux familles ayant le quotient familial le plus bas.

Tout au long de l'année, l'entretien et les réparations éventuelles de l'instrument sont à la charge des familles.

Dès la restitution, l'instrument est envoyé par le CRR en révision chez un professionnel. Le coût de la révision sera ensuite facturé à la famille. Le montant facturé ne peut excéder 100€, tout dépassement est pris en charge par le CRR sauf si le luthier constate que l'instrument a subi un mauvais traitement de la part de l'élève. Dans ce cas la totalité de la révision est facturée à la famille. Si l'instrument n'est pas réparable, la famille est facturée d'un montant égal à la valeur de l'instrument neuf.

En cas de perte, de vol, de détérioration grave due à une négligence ou à un mauvais entretien de l'emprunteur et attestée par un professionnel, la famille recevra une facture d'un montant égal à la valeur de l'instrument neuf.

En cas de non-restitution de l'instrument au 30 juin 2021, la somme correspondante à la valeur de l'instrument est facturée à la famille.

La révision de l'instrument n'est pas facturée à la famille dans le cas où l'élève change de taille d'instrument au cours de la 1^{ère} année d'enseignement.

Toute facture impayée est envoyée au Trésor Public qui sera chargé du recouvrement de la dette.

Dans le cas où un élève se réinscrit au CRR l'année suivante :

Un nouveau contrat de location sera élaboré du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et 50€ lui seront facturés. Si l'élève poursuit réellement son enseignement au conservatoire dès la rentrée scolaire, ce montant sera déduit du montant de la location annuelle. Les 50€ ne sont pas remboursables en cas de démission.

Dans le cas où un élève ne se réinscrit pas l'année suivante :

L'instrument doit être restitué au plus tard le 30 juin 2021. En cas de non-restitution de l'instrument au 30 juin 2021, la somme correspondante à la valeur de l'instrument est facturée à la famille.

2) Costumes

Grille tarifaire

TARIF A : Costumes d'une valeur inférieure ou égale à 100 €	30 €
TARIF B :	70 €

Costumes d'une valeur comprise entre 101 et 200 €	
TARIF C : Costumes d'une valeur supérieure à 200 €	120 €

Les frais de nettoyage sont compris dans le tarif de location.

Les accessoires tels que chaussettes, shorts, chapeaux, tee-shirts, foulards, chaussures...sont gratuits mais doivent obligatoirement être nettoyés avant restitution.

La location de costumes pour les collectivités est gratuite.

La facture de nettoyage des costumes sera envoyée au contractant.

3) Locaux

Grille tarifaire

	Associations culturelles implantées sur le territoire du Grand Avignon		Associations culturelles extérieures au territoire		Entreprises	
	Forfait ½ journée	Forfait journée	Forfait ½ journée	Forfait journée	Forfait ½ journée	Forfait journée
Auditorium du Pontet	300€	540€	500€	900€	1100€	1980€
Amphithéâtre Mozart	200€	340€	400€	680€	1000€	1700€
Hall Médiathèque/cour site Leclerc	150€	240€	250€	400€	350€	560€
Salles Blin/Gabily/Jolivet/Debussy	100€	180€	300€	540€	600€	1080€
Salles de cours	50€	90€	70€	126€	100€	180€
Studios de danse (Lifar et Ferruce)	100€	180€	200€	360€	500€	900€

* Un tarif forfaitaire de 5000 € est appliqué à la SACD pour toute la période d'occupation des locaux pendant le festival d'Avignon au mois de juillet.

* Un tarif forfaitaire de 50 euros est appliqué pour la mise à disposition des locaux dans le cadre de ventes de livres, CD, DVD et autres produits en lien avec la saison artistique et pédagogique du conservatoire du Grand Avignon.

* Les tarifs de location incluent le technicien.

* Tarif pour location du piano à queue : 200€

* Tarif pour location du piano droit : 150€

* L'accord du piano sera facturé en supplément au tarif mentionné sur le contrat des accords de piano de l'année en cours

* Les lieux doivent être laissés propres auquel cas les frais de ménage seront facturés.

* En cas de détériorations des locaux par le contractant : voir article sur la convention.

C- Billetterie

Certains spectacles du conservatoire font l'objet d'une billetterie payante. Cette billetterie concerne les spectacles les plus emblématiques de la saison en ce qu'ils portent à l'affiche des artistes de

renommée nationale ou internationale. Ils sont identifiés sur tous les supports de communication du conservatoire et sont soumis à réservations.

Grille tarifaire

TARIF PLEIN	12 €
TARIF RÉDUIT (- de 25 ans, étudiants, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi et minima sociaux)	9 €

Après avis de la commission Culture réunie le 02/06/2021

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil de communauté,

Après avoir entendu le rapporteur,

→ ADOPTE la prolongation de la tarification en vigueur au Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon CRR pour l'année 2021/2022,

→ AUTORISE Monsieur Le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE DU CONSEIL :

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SUIVENT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
POUR LE PRESIDENT DU GRAND AVIGNON
Le Directeur Général des Services,
Alain CLUZET**

Le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération.

Acte :

- parvenu en préfecture le : 07/07/2021

- publié le : 07/07/2021

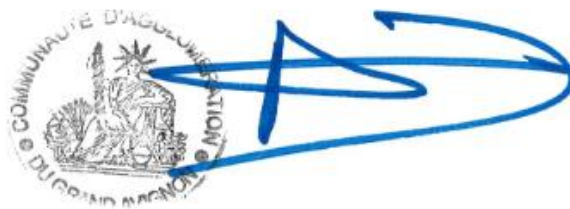
Recueil des Actes Administratifs

JUIN 2021

**Documents photocopiés et publiés
Par la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon**

**DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
AVIGNON, le 13 JUILLET 2021**

LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Alain CLUZET